



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire 01-300625

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 avril 2025

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 26 juin 2025 (faute de quorum lors de la séance du 26 juin 2025 dont convocation a été faite le 20 juin 2025) et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **16**

Absents : 08

Procurations : 05

Total des votes : 18

Secrétaire de séance : Joan DORO

LE MAIRE,
Johnny PAYET

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU TRENTE JUN 2025

L'an deux mille vingt-cinq le **TRENTE JUIN** à **DIX-HUIT HEURE** le Conseil municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Érick BOYER conseiller municipal – Alain RIVIERE conseiller municipal – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

ABSENT(S) : Micheline CLAIN conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Emilie NALEM conseillère municipale – Sophie ARZAL conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale

PROCURATION(S) : Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe à Sabine IGOUFE – Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint à Gina DALLEAU – Sabrina HOARAU conseillère municipale à Johnny PAYET – Sandra GRONDIN conseillère municipale à Sonia ALBUFFY – Elisabeth BAGNY conseillère municipale à Joan DORO

Publicité faite le 04 juillet 2025

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20250630-DCM01-300625-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025

Affaire 01-300625

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 avril 2025

Présentation générale et contexte

Entendu l'exposé du maire, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 10 avril 2025.

Le procès-verbal est joint en annexe.

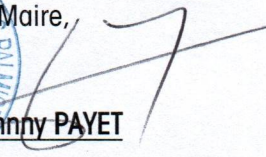
Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés et **3 abstentions** (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE, Jean-Yves VACHER),

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 avril 2025,
- **AUTORISE** le Maire, ou en son absence l'élu délégué, à effectuer les démarches y afférentes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,


Johnny PAYET



PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DANS SA SÉANCE
DU 10 AVRIL 2025

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Érick BOYER conseiller municipal – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

ABSENT(S) : Micheline CLAIN conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal

PROCURATION(S) : Sabrina HOARAU conseillère municipale à Marie-Lourdes VÉLIA – Elisabeth BAGNY conseillère municipale à Héliette THIBURCE – Emilie NALEM conseillère municipale à Sabine IGOUFE

Le nombre de présents est de 24 à l'ouverture de la séance du Conseil municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE : 18h12

Le Maire prend connaissance des procurations déposées en séance.

Puis le Maire propose de nommer M. Victorien JUSTINE en qualité de secrétaire de séance et lui demande de bien vouloir procéder à l'appel.

Le quorum est constaté.

L'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

RUBRIQUES
Affaire 01-100425 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 03 février 2025
Affaire 02-100425 Approbation des Comptes de Gestion pour l'année 2024
Affaire 03-100425 Budget Principal – Approbation du Compte Administratif 2024
Affaire 04-100425 Budget Principal Ville – Vote affectation du Résultat constaté au CA 2024 sur le Budget 2025
Affaire 05-100425 Budget Annexe du Lotissement de la Petite Plaine – Vote du Compte Administratif 2024
Affaire 06-100425 Budget Annexe du Lotissement de la Petite Plaine – Vote Affectation du Résultat constaté au CA 2024 sur le Budget 2025
Affaire 07-100425 Budget Annexe des Pompes Funèbres – Approbation du Compte Administratif 2024
Affaire 08-100425 Budget Annexe des Pompes Funèbres – Vote Affectation du Résultat constaté au CA 2024 sur le budget 2025
Affaire 09-100425 Fiscalité Directe Locale – Vote des taux des impôts directs 2025
Affaire 10-100425 Programme pluriannuel d'investissement 2025-2028
Affaire 11-100425 Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus pour l'année 2024
Affaire 12-100425 Transfert de la zone d'activité Ravine Pavé à la communauté d'agglomération - constitution d'une provision au titre des attributions de compensation négatives annuelles
Affaire 13-100425 Budget Principal de la Ville – récupération des retenues de garantie frappées par la prescription quadriennale à la date du 1er janvier 2025 - Affaire retirée
Affaire 14-100425 Budget Principal – Approbation du Budget Primitif 2025
Affaire 15-100425 Budget Annexe du lotissement de la Petite Plaine– Approbation du Budget Primitif 2025
Affaire 16-100425 Budget Annexe des Pompes Funèbres – Approbation du Budget Primitif 2025
Affaire 17-100425 Subventions aux associations non Conventionnées et aux établissements publics administratifs -Attribution pour l'exercice 2025
Affaire 18-100425 Subventions aux associations Conventionnées (plus de 23 000.00€) / Attribution pour l'exercice 2025
Affaire 19-100425 Régime d'aide en faveur des déplacements des sportifs des associations de la commune de La Plaine des Palmistes pour les compétitions nationales et internationales
Affaire 20-100425 Régime d'aide en faveur des déplacements des sportifs des associations de la commune – Déplacements en métropole de l'Association Fight Club des Calumets
Affaire 21-100425 Projet Alimentaire Territorial de La Plaine des Palmistes - Validation du plan d'action
Affaire 22-100425 Elaboration du règlement local de publicité
Affaire 23-100425 Déclaration d'intérêt communautaire du site de la Pyramide par la CIREST

Accusé de réception en préfecture
974-219-40063-20250630-DONOL-200625-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025

Affaire 24-100425 Avenant n°1 à la convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n° 06 23 05, conclue entre la Commune et l'EPF Réunion
Affaire 25-100425 RIFSEEP – Mise à jour
Affaire 26-100425 Tableau des emplois et des effectifs – Création d'emplois et mise à jour
Affaire 27-100425 Avenant à la convention d'objectif et de moyen Ville-CCAS 2025
Affaire 28-100425 Rapport d'information – Conclusion d'une convention de crédit-relais dans le cadre de la délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire
Affaire 29-100425 Mandat spécial pour la participation au Congrès 2024 de l'ACCDOM et au Congrès des Maires 2024 -- autorisation de prise en charge des frais de transport engagés
Questions Diverses

Ce procès-verbal retranscrit littéralement les interventions.

--ooOoo--

Préambule :

M. le Maire : Avant de démarrer cette belle séance, je vais vous proposer une minute de silence pour notre collègue, pour certains un ami ou une connaissance, le maire Michel FONTAINE qui a, je pense, pendant une bonne partie de sa vie, servi la population de Saint-Pierre. Je pense qu'à chaque fois qu'il y a une personne qui a donné de son temps, de son énergie, pour la population, il faut que nous, les élus, on ait une reconnaissance pour cette personne. Donc, je vais vous demander de faire une minute de silence. Dans le même temps, cette minute de silence sera aussi pour les familles qui sont endeuillées pendant cette période cyclonique sur l'île de La Réunion en entier. Merci beaucoup.

La minute de silence est terminée.

M. le Maire : Juste avant de passer à l'affaire n°1, je vais demander à l'assemblée la possibilité de rajouter une affaire, qui sera l'affaire n°29, qui est arrivée tardivement dans nos services. Je pense que vous l'avez déjà dans vos documents.

Mme Gabrielle PITOU : Non, on attend la validation de l'assemblée.

M. le Maire : On attend la validation et ensuite vous envoyez. D'accord. Cette affaire concerne un mandat spécial pour les participations aux congrès puisqu'aujourd'hui, vous savez que tous les déplacements des élus doivent passer automatiquement au Conseil municipal. Donc, on fait un petit rattrapage, demandé par le Trésor. Mes chers collègues, on est d'accord pour mettre l'affaire 29 ? Pas d'opposition ?

À l'unanimité, l'affaire est ajoutée.

M. le Maire : Avant de démarrer l'affaire n°1, je vais demander si quelqu'un veut dire un petit mot au sujet de M. FONTAINE ou si vous avez d'autres prises de parole.

Mme Sophie ARZAL : Merci. Bonsoir M. le maire, bonsoir à tous. Je salue, bien évidemment, pour la candidate de droite que je suis, ce moment où vous honorez, par cette minute de silence, la mémoire de Michel FONTAINE, un grand homme. Un homme qui, au-delà d'avoir servi sa commune, a également servi toute La Réunion. Je pense que ce moment, même à La Plaine-des-Palmistes, qui est partagé, je souhaitais le saluer. Et également, puisqu'on n'a pas eu l'occasion de le faire, rappeler tout notre soutien aux personnes, aux palmyplaines et palmyplains qui ont été touchés par le cyclone Garance, qui est un fléau pour nous tous, et également porter, en tout cas, en mémoire de tous ceux qui ont été touchés, surtout ceux qui ont été sinistrés dans notre Conseil municipal. Je le salue et vous en remercie.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Comme d'habitude, on inscrit quelques questions diverses ?

M. le Maire : Bien sûr. Je vous écoute.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Le magazine communal est en retard sur le timing de la diffusion. Est-ce qu'on peut savoir pourquoi ? Un point important également, soulevé par beaucoup de monde à La Plaine, toute tendance confondue, la nouvelle facture d'eau trimestrielle, est-ce que quelqu'un ou un des deux vice-présidents pourraient nous expliquer ce qui a motivé ce changement ? La Cirest reste-t-elle maîtresse de la gestion de l'eau pour notre commune, dans les temps à venir ? Deuxième point, pourriez-vous nous faire, M. le maire, un compte-rendu à votre guise, succinct ou pas, du passage de Garance sur La Plaine-des-Palmistes ? Vous avez évoqué les morts dans la partie Nord et Est de l'île. Et surtout, quelque chose qui intéresse beaucoup de palmyrains, les répercussions de Garance sur la fête des goyaviers. Un dernier point, un dossier a complètement disparu de vos préoccupations, celui des bungalows et de votre projet d'hôtel à ciel ouvert. L'équipe ou l'entreprise qui a monté ce dossier avec vous est aux abonnés absents, et on entend tout et son contraire. Pourriez-vous nous apporter quelques éclaircissements sur ce dossier qui vous a tenu à cœur pendant longtemps ? Merci.

M. Mickaël PAYET : Moi j'aimerais bien aussi ajouter un petit point positif, en début de séance, concernant le PC communal pendant Garance. J'aimerais personnellement féliciter ce PC communal avec tous les élus qui étaient présents et tous les agents qui étaient présents. Il y a eu beaucoup de risques qui ont été pris pendant ce cyclone. Les agents étaient sur le terrain. J'en suis sûr et je peux vous le dire que, sans eux, le nombre de morts sur La Plaine-des-Palmistes aurait, peut-être, été un peu plus agrandi. Moi, je tiens vraiment à ce qu'ils le sachent et du fond du cœur, merci.

M. Frédéric AZOR : Bonsoir tout le monde. Pour compléter un petit peu les questions diverses, je voulais savoir pourquoi le chantier à côté de « Tikit » a été arrêté ? On ne voit plus les avancées. Concernant les bungalows, pourquoi est-ce que cela n'a pas fonctionné ? Et les soucis sur la restauration, je ne sais pas si vous voyez sur les réseaux sociaux. Si vous pouvez apporter des précisions sur ces éléments. Merci.

--ooOoo--

Affaire 01-100425

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 03 février 2025

Observations :

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Juste un petit point. J'ai vu à un moment donné que mon discours n'avait pas été audible sur une question qui avait été posée par notre collègue DORO. Vous vous souvenez sur un point où vous nous avez dit que sur les 18 logements que vous souhaitez attribuer à la population, au sens large du terme, que vous feriez votre maximum pour que vous ayez la main sur la gestion de ces dossiers. Et je vous avais dit : « attention, vous aurez contre vous le Préfet, la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et M. FONTAINE ». Mais, je faisais allusion à M. FONTAINE de la Confédération Nationale du Logement, que l'on voit souvent à la télévision, celui qui défend les locataires de manière forte, depuis un peu de temps. Donc, je pensais à lui, M. Erick FONTAINE. Je ne me suis peut-être pas suffisamment exprimé fortement, ou au moment où on a dû couper le son.

M. Steven BAMBA : Merci, M. SAINT-LAMBERT. Ce sera pris en compte dans le PV.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés et 4 abstentions (Joseph Luçay CHEVALIER, Sophie ARZAL, Yannick BOYER, Sylvie LEGER),

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 03 février 2025,
- AUTORISE le Maire, ou en son absence l'élu délégué, à effectuer les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 02-100425

Approbation des Comptes de Gestion pour l'année 2024

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés, 2 contres (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE) et 7 abstentions (Frédéric AZOR, Joseph Luçay CHEVALIER, Erick BOYER, Sophie ARZAL, Yannick BOYER, Sylvie LEGER, Jean-Yves VACHER),

- ARRETE les comptes de gestion 2024 du budget principal et des budgets annexes des pompes funèbres et du lotissement de la Petite Plaine.

--ooOoo--

Affaire 03-100425

Budget Principal – Approbation du Compte Administratif 2024

Observations :

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Mon discours ne changera pas pour le bilan 2024. Vous m'avez entendu, à plusieurs reprises, parler des charges de fonctionnement et j'en passe. Donc, vous avez prévu 30 millions 8 d'investissements en 2024 et vous ne réalisez que 53 % de cet investissement, soit 16 millions 4. En êtes-vous satisfait ? Pourquoi un taux aussi faible en réalisation ? C'est-à-dire autour de 16 millions et un petit peu plus. L'encours de la dette par habitant est deux fois supérieur à la moyenne nationale. 1 501 € par palmyrinois contre 768 au niveau national pour la même strate de population. En fonctionnement, vos charges de personnel explosent. Vous frôlez les 8 millions malgré ce que vous nous aviez dit en début d'année, malgré les départs à la retraite et malgré le licenciement du personnel de restauration. Le fonctionnement de la restauration vous coûte plus cher pour une prestation de qualité bien médiocre. Comme vient de le dire notre collègue Frédéric, il vous suffit de lire les commentaires des parents sur les réseaux sociaux. Et vous rencontrez certainement des parents, qui vous font part de leur mécontentement. Les charges de gestion courante, à la hausse. Et j'ai retenu une raison qui va faire bondir quelques élus. Les charges de gestion courante sont à la hausse et vous nous donnez comme une des raisons, la cause de l'augmentation des indemnités versées aux élus. Je n'ai pas inventé, c'est dans votre compte-rendu. La vente, à tirelarigot, du foncier communal, que beaucoup trouvent exagérée, vous sauve la mise avec une entrée de 646 000 €. Vos investissements sont plombés en partie par des dépenses répétées depuis 2020 sur le centre technique communal. Il faudrait, M. le maire, que vous puissiez nous faire un bilan de ce que votre gestion a rajouté au projet mal calibré, mal financé de l'ancienne municipalité. Je sais que notre collègue DORO est intervenu, à plusieurs reprises, là-dessus. Il faudra, peut-être, qu'on mette un petit peu les pendules à l'heure sur l'effort que vous avez fait pour essayer de boucher les trous. C'est un boulet que vous tirez. Mais cela a été un cadavre dans vos placards. Et cette année 2024, vous avez encore mis plus de 600 000 € pour essayer de finir cet investissement. L'encours de la dette est supérieur à 10 millions, avec un fond de roulement de 1 million 300. L'épargne nette est négative. J'ai attiré votre attention là-dessus, à plusieurs reprises, depuis au moins trois ans. L'épargne nette est négative à hauteur de (-) 7 millions 200 et c'est elle qui, normalement, permet d'autofinancer les investissements futurs et de recourir à l'emprunt. Donc, pour moi, c'est un bilan, non pas mi-figue mi-raisin, mais un mauvais bilan. Merci.

Mme Sophie ARZAL : Je vais prendre la parole, un peu dans le même schéma, M. le maire, puisque nous parlons, ce soir, du budget primitif, principal. Et notamment, sur ce Conseil, par rapport aux documents qui nous ont été transmis, j'ai eu le camembert chez ma voisine d'en face, il y a plusieurs ratios financiers préoccupants établis par le comptable public qui ne sont pas mis en avant dans le rapport synthétique qui a été adressé aux élus. Donc, il fallait vraiment aller chercher au niveau du rapport financier, ce qui, pour moi, très clairement, pose la question de la limite de la transparence sur les informations qu'on souhaite nous donner. Notamment, le ratio d'épargne brut par rapport aux recettes réelles de fonctionnement, qui est actuellement de 0 %. Cela souligne, et là, je rejoins ce que dit Jean-Luc SAINT-LAMBERT, la fragilité financière que nous ne pouvons ignorer. De plus, le rapport d'Orientations Budgétaires 2025, présenté en février dernier, anticipe une diminution de l'épargne brute de plus de 55 % pour 2024 par rapport à 2023. Cette situation est, pour nous, alarmante et mérite une attention particulière pour éviter des répercussions financières plus graves à l'avenir. M. le maire, bien que le budget présenté ce soir puisse susciter votre satisfaction et celle de votre majorité, il est crucial, je pense, de considérer certains indicateurs, qui révèlent une situation préoccupante. L'encours de la dette, qui atteint en

est présenté ce soir, que vous avez présenté en février, cette capacité est estimée à 31,78 années, pour 2024, en hausse par rapport aux 25,81 années, en 2022. C'est-à-dire que là, on prend un certain nombre de points qui sont inquiétants et qu'on souhaite souligner. Cette tendance à la hausse illustre une dégradation continue de nos comptes publics depuis le début de la mandature. Bien que des améliorations soient projetées à partir de 2025, il est, pour nous, impératif de reconnaître cette dégradation significative et de discuter des mesures concrètes pour inverser cette tendance et assurer une gestion financière plus saine à l'avenir. M. le maire, pourriez-vous nous éclairer sur les mesures spécifiques que la municipalité envisage pour améliorer la situation financière actuelle ? Notamment en ce qui concerne l'épargne brute et la capacité de désendettement. Par ailleurs, concernant la hausse significative des charges à caractère général, pourriez-vous détailler les autres facteurs qui contribuent à cette augmentation, au-delà de l'impact des emplois aidés ? Quelles actions correctives prévoyez-vous pour limiter cette progression à l'avenir ? M. le maire, dans la section de fonctionnement, nous observons une hausse significative des charges à caractère général. Leur part représente, désormais, 23 % des dépenses réelles de fonctionnement contre 18 %, l'année dernière. Ce qui traduit une augmentation en valeur de plus d'un tiers. En valeur d'augmentation, plus de 34 % d'augmentation par rapport au budget primitif de 2024. Bien que la municipalité explique cette progression par l'intégration du reste à charge des emplois aidés, supporté par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), cette explication ne couvre qu'une partie de la hausse. Même en écartant ces emplois aidés, les charges augmentent de 7,36 % en une seule année. Ce qui nous paraît préoccupant pour l'avenir. Pourriez-vous nous éclairer sur les autres raisons de cette augmentation et sur les mesures envisagées pour en limiter la progression à l'avenir ? Une telle hausse, si elle se répète, pourrait devenir intenable financièrement. Le rapport d'Orientations Budgétaires, de février dernier, attribue ce dérapage à la hausse de l'énergie et de la mise en œuvre de la piscine. Le cyclone Garance et le coût additionnel des contrats PEC (Parcours Emploi Compétences) pourraient-ils alourdir davantage la facture en fin d'année ? Est-ce que vous l'avez déjà estimé ? Et est-ce qu'au moment de nous présenter ce budget, nous dire comment est-ce que vous pensez l'intégrer ? De plus, nous notons l'absence d'imputations de charges exceptionnelles pour 2025, contrairement à 2024, où 80 000 € avaient été alloués à des initiatives positives pour la jeunesse. Ces dépenses seront-elles reconduites ? Et si oui, sous quelle imputation comptable ? En ce qui concerne la section d'investissement, pourriez-vous nous fournir des détails sur la nature des restes à réaliser de 2024 qui s'élève à un montant conséquent de 5 705 934,94 € ? S'agit-il d'une variable d'ajustement budgétaire pour gérer une trésorerie sous tension ? Ou ces retards sont-ils dus à d'autres facteurs ? Votre éclairage sur ces questions serait grandement apprécié, lors de ce Conseil municipal. Merci.

M. le Maire : Je dirais deux petits mots et ensuite, le directeur fera le détail plus administratif. Quand on continue à mettre le point sur l'endettement de la commune avec le taux par rapport au national, je continue à dire de ne jamais oublier qu'on reste dans des prêts relais. Le calcul se fait. À chaque fois, M. SAINT-LAMBERT, vous mettez le point sur l'endettement. Et à chaque fois, je vous reprends pour vous dire que ce sont des prêts relais. D'ailleurs, je pense même que sur le dernier Conseil, à un certain moment vous avez dit oui pour un prêt relais puisque c'était quelque chose qui vous intéressait. Je ne me souviens plus du détail. Donc, la commune de La Plaine-des-Palmistes n'est pas plus endettée que n'importe quelle commune de La Réunion, ni de l'hexagone. Mais aussi, je pense que, techniquement, il y a pas mal de personnes qui comprennent le fonctionnement avec le reste à réaliser, avec les chiffres, les 5 millions. Petite parenthèse sur les 5 millions en reste à réaliser, on a le pont de Bras Piton, on a Louis Carron, on a les serres agricoles, on en a pas mal. Et bien sûr, vous avez toutes les notes en annexe pour ces restes à réaliser. Vous-même, vous habitez à La Plaine-des-Palmistes. Dans votre quartier, il y a le pont de Bras Piton qui est actuellement en cours, qui a démarré en 2024. Donc, vous avez bien compris ce que cela veut dire « le reste à réaliser ». Après, il faut aller chercher les détails, c'est sûrement dans les notes. Combien pour le pont de Bras Piton ? Combien pour la rue Louis Carron ? Combien pour les serres ? Et, tout le monde sait que tout cela engrange des prêts relais, ensuite des documents déposés autant au Département, autant au FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), autant à la Région, avec le sérieux de toutes ces collectivités qui attendent tous les documents, et c'est tout à fait normal, pour pouvoir faire leur versement. Même le Département, même la Région, même le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) attendent les sous venus de l'Europe, venus de l'État, pour pouvoir faire des versements sur les collectivités qui sont en chantier. En tout cas, nous, sur ce budget, on continue à se réjouir de tous les travaux, qui sont en train de se faire sur La Plaine-des-Palmistes, pour améliorer le quotidien des palmyrains et des palmyraines. On a toujours dit, depuis le départ, que cette collectivité, cette équipe a pris beaucoup de risques

sur les investissements. Mais aujourd'hui, on ne regrette rien puisque tout avance, peut-être pas à la vitesse voulue de notre collectivité, des élus d'aujourd'hui. On aurait pu aller plus vite. Mais, pour aller plus vite, il faut aussi que les autres institutions arrivent à nous suivre, parce que je peux vous dire que, très souvent, les autres institutions disent « vous allez trop vite à la commune de La Plaine-des-Palmistes ». Vous n'êtes pas sans savoir qu'on est, aujourd'hui, si on parle en prorata, la commune qui a investi le plus sur ces cinq dernières années. Je pense qu'on ne peut que se féliciter puisqu'on a pris des risques. Les risques sont minimes, tout est là, tout est écrit, tout est dit et cela se construit. Ensuite, M. SAINT-LAMBERT faisait le point sur le CTM (Centre Technique Municipal). Ce n'est pas dans nos habitudes, et cela ne le sera pas. C'est quelque chose que, politiquement, j'essaie de dire tout le temps, dans toutes les institutions, quand une ancienne collectivité, un ancien groupe était présent et qu'ils ont laissé une patate chaude, nous, on n'a pas le courage de mettre à la poubelle. On va tout faire pour pouvoir continuer, pour trouver les crédits manquants puisqu'à l'origine de ces affaires, cela a été mal fait. Vous avez mis le point sur le CTM, quand on est arrivé, il y avait déjà deux ans de retard. Il fallait remonter les dossiers, éliminer les entreprises qui étaient en place et qui n'ont pas avancé. Est-ce que ce n'est pas un bon point de dire à une équipe que vous n'avez pas mis une certaine somme d'argent déjà investie dans une continuité ? Mes chers collègues, félicitations. On aurait très bien pu mettre à la poubelle et on aurait perdu, peut-être, 1 million ou 2 millions. Est-ce que c'est de cela dont on a besoin pour notre collectivité ? Est-ce que c'est de cela dont on a besoin pour la palmyrainoise et les palmyrains ? On était là. J'étais, moi-même, élu à l'opposition. Mais, comme on travaille pour l'intérêt général, on a voté dans le sens. Le travail n'a pas été fait, c'est la faute à qui ? Je dis félicitations, aujourd'hui, aux élus. Dans la continuité, on n'a pas récupéré et on n'a pas levé les drapeaux seulement sur des actions qui ont été faites, qui ont été applaudies. On a pris aussi ce qui n'était pas bon et on a amené à terme. Félicitations, mes chers collègues, parce qu'on aurait pu mettre à la poubelle et puis, dire que c'est l'ancienne collectivité, c'est Monsieur « un tel », c'est Monsieur « un tel ». Mais non, ce n'est pas La Plaine-des-Palmistes. Peut-être que cela se fait ailleurs. Je ne pense pas et je ne souhaite pas. Donc, tous ces investissements en cours ne peuvent être que du bon pour les palmyrainoise et les palmyrains. Aujourd'hui, effectivement, on est doté d'une piscine, on est doté d'un super stade, on a la rue Louis Carron. On a même, aujourd'hui, une avenue, l'avenue Eucalyptus. On a été félicité, les gens nous ont interpellés et nous ont dit « M. le maire, il faut changer le nom », il faut mettre « avenue eucalyptus ». Donc, on avance, on continue à avancer. Et, le développement de La Plaine-des-Palmistes ne s'arrête pas là puisque vous allez voir, dans le budget, tout ce qui est encore prévu : le centre-bourg, le village bien-être qui arrive. Tout ce qui arrive derrière. Si seulement, toutes les collectivités avaient la niaque, comme notre équipe administrative, comme nos élus, pour avancer rapidement dans les dossiers, on aurait peut-être déjà fini tout cela. Mais, il faut attendre. Et nous, en attendant, on fait des prêts relais puisque les institutions ne nous versent pas nos dus. Donc, on fait des prêts relais et puisque cela tarde, vous savez comment cela fonctionne, mes chers collègues, il y a des intérêts, il y a une petite perte puisque quand on pense pouvoir solder à telle date, les institutions ne sont pas prêtes. Elles aussi, elles sont dans la tourmente d'avoir des sous pour pouvoir payer. C'est un cercle, vicieux ou vertueux, mais, c'est un cercle et on y est. Mais, on n'abandonne pas, on n'abandonnera surtout pas, on continuera à faire notre programme et on amènera à terme le programme qui a été écrit, par cette équipe, au début 2026. Voilà, un petit peu, ce que je pourrais dire. Pour les détails sur l'administratif et les petites notes, peut-être que M. Steven BAMBA, le directeur général, peut ajuster ce que j'ai dit. Merci beaucoup.

M. Steven BAMBA : M. le maire, je vais me garder d'ajuster ce que vous avez dit, parce que je pense que vous avez bien éclairé l'assemblée. Tout d'abord, je tiens vraiment à remercier l'ensemble des services qui ont préparé ce Conseil municipal important, qui va permettre de valider les comptes de 2024 et également, examiner le budget pour l'année 2025. Je rappelle, quand même, que depuis ces quatre années et demi, en tout cas, que je suis présent, je crois qu'à peu près tous les trois mois, on découvre des cadavres d'anciennes mandatures : les recettes qui n'ont jamais été recouvrées, les attributions de compensation qui ont été mal négociées avec la Cires, des subventions, aussi, qui ont été demandées sur certains projets et on a perçu, à ce moment-là, des avances, sans que les projets soient engagés. Aujourd'hui, on se rend compte que chaque année quasiment, c'est quasiment 100 000 €/200 000 €, en moyenne, qui viennent grever, finalement, la gestion budgétaire. J'en finis là peut-être, pour le bureau des pleurs et peut-être pour répondre de façon plus factuelle. Mais, voilà aussi, les conditions dans lesquelles on doit travailler aujourd'hui. Pour commencer par le dernier point concernant le cyclone Garance, actuellement, le coût des interventions uniquement avant, pendant et juste après le cyclone a été chiffré à 28 000 €. Quand on dit « interventions », cela a été du

déblaiement, de nettoyer les arbres, intervenir directement chez les personnes pour fixer les bâches sur les toits. Tout cela, on l'a fait directement, sans avoir les crédits nécessairement. Et déjà, cela vient grever, du coup, la gestion 2025. À cela s'ajoute le coût des repas qui ont été mobilisés pour le PCS (Plan Communal de Sauvegarde), également pour les pompiers, également les repas qui ont été distribués pour les personnes qui étaient vraiment dans le besoin parce qu'il n'y avait plus de possibilité d'avoir à manger, et je passe sur les réparations. On est sur un premier chiffrage estimatif à près de 400 000 €. Mais, encore une fois, on ne va pas pleurer parce qu'on sait que, dans les bas, d'autres communes ont été plus sévèrement touchées et que ce sera plus dur de se relever. Aujourd'hui, ce compte administratif, pour essayer de répondre point par point, et je vais y aller chapitre par chapitre, ce sera plus simple pour essayer de ne rien oublier, sur les charges à caractère général, effectivement, en 2024, elles ont progressé. Mais, c'est aussi, et surtout, finalement, l'intégration des coûts de fonctionnement de la piscine. Ce qui était prévu à la prospective depuis l'année 2021, 2022. Je tiens à remercier l'équipe de l'unité piscine municipale, sept ou huit agents, je crois, au quotidien, qui sont vraiment engagés pour limiter les dépenses. On a eu la chance de recruter un chef de bassin qui maîtrise, à la fois la partie technique mais également, la partie pédagogique. C'est quelque chose de très rare. Cela nous permet de faire des économies très importantes en matière d'entretien et de maintenance. Aujourd'hui, on a quand même un contrat de maintenance avec la société qui a fait la pose des panneaux solaires. Mais, ces coûts-là pour la piscine ont bien été intégrés dans la prospective. Aujourd'hui, les chiffres qui ressortent dans le compte administratif ne surprennent pas, finalement. Là où on doit encore, je pense, faire des efforts, au-delà de la piscine, c'est sur la maîtrise de l'énergie, donc, l'électricité. C'est vrai qu'il y avait des dossiers qui étaient en souffrance, au début de mandature. Malheureusement, trop mal montés pour qu'on les reprenne en l'état. Et là, on doit les réengager en matière de maîtrise de l'énergie, notamment, pour l'autoproduction de l'électricité qu'on va consommer. Cela sera important. Notamment aussi, pour faire face aux phases de coupures prolongées d'électricité sur le territoire. Sur la partie restauration scolaire, pour répondre aux remarques de M. SAINT-LAMBERT, il y a un coût de transition. Un coût de transition qui est réel, avec un changement de mode de gestion. Je crains même, aujourd'hui, parce qu'il faudra faire une analyse encore plus approfondie des comptes 2024, qu'on ne soit pas dans la réalité réellement, parce qu'aujourd'hui, on continue de recevoir des factures sur des dépenses qui n'ont jamais eu de bon de commande. C'est un comportement qui est très grave dans le fonctionnement. Malheureusement, c'est une pratique qui a existé, auparavant, qu'on a récupérée, à un moment donné, vu que 327 000 € au total ont été comptabilisés comme facture datant des anciennes mandatures. Mais aujourd'hui, la réalité est là. Il y avait un problème de gestion dans cette unité et c'est ce qui a motivé, aussi, le changement de mode de gestion pour la restauration. Offrir un repas de qualité et je regarde, aussi, Mme ARZAL, représentante du Département. Très régulièrement on a été appelé à la vigilance par les collègues du Département sur la qualité des repas servis, notamment aux collégiens, parce que ce sont les derniers à manger et souvent, ceux qui payent les pots cassés d'une mauvaise préparation en amont. Cela, on essaie vraiment de le corriger. La semaine dernière, on a rencontré des parents d'élèves du collège remontés, et à juste titre, parce qu'ils estiment, justement, que le repas n'est toujours pas au niveau du tarif qui est facturé par le prestataire. Le prestataire met tout en œuvre, je vous rassure. Malheureusement, et comme toute entreprise, il y a des impondérables. Il a la gestionnaire de site qui est en maladie depuis trois mois. Et il y a une certaine désorganisation au quotidien, dans les services. Par contre, ce qui a été proposé vraiment, c'est que, chaque mois, dorénavant, il y a un point qui soit fait avec les parents d'élève. Il a même été proposé, sur proposition de M. le maire, que chaque mois, également, dix repas soient offerts aux parents d'élèves, donc, représentants des parents d'élèves ou des parents de collégiens, qui souhaitent venir tester la restauration scolaire pour voir ce qui s'y passe. Sans remettre en cause le goût des enfants, parfois aussi, c'est un problème d'éducation alimentaire. Je pense qu'on est là, aussi pour cela, dans la restauration. On a la loi Egalim, qui promeut une alimentation équilibrée et parfois, les menus ne passent pas, malheureusement. Même si, peut-être, quand vous irez, vous trouverez cela très bon. En tout cas, pour faire un retour positif, là encore sur le PCS (Plan Communal de Sauvegarde), les repas étaient vraiment excellents et cela a été salué par toutes les personnes qui ont pu y goûter. Aujourd'hui, on peut être content d'avoir au moins un service qui fonctionne. Les coûts sont encore à optimiser. Pour cela, je vous rejoins, M. SAINT-LAMBERT. Les coûts sont encore à optimiser. Néanmoins, lorsqu'on fait un premier bilan, qu'on met de côté les coûts de transition importants, là je fais encore un retour en arrière, excusez-moi, je n'arrive pas à bien structurer les propos, le bâtiment de la restauration scolaire a coûté 3 millions d'euros quasiment en 2014, 500 000 € de dépenses engagées en 2018 pour le remettre en état, 500 000 € de nouveau engagés en 2024 pour le remettre à nouveau en état, avec le remplacement de

matériels qui sont censés durer vingt ans. Donc, pour moi, c'est un problème de mauvaise conception. Et ces coûts-là, ils sont assumés sur fonds propres. Je tiens à remercier, vraiment, les échanges fructueux qu'on a eus avec le Département pour, déjà, revoir la tarification des repas facturés, parce que ces coûts-là, ce n'est pas un enrichissement de la commune. Cela a été consacré sur fonds propres pour remplacer la plupart des machines qui permettent la préparation des repas au quotidien. Et cela, c'est quelque chose qui n'avait jamais été fait et jusqu'à présent, personne ne s'en souciait. Quand on démonte des machines, qu'on retrouve des cailloux dans des conduits, quand on démonte des machines, on se rend compte qu'il n'y a jamais eu d'entretien, quand on démonte des machines et qu'on se rend compte que les contrats de maintenance ne sont pas mis en œuvre et qu'ils sont facturés, moi, je tire la sonnette d'alarme. Je vous le dis. Voilà pour quelques propos sur le 011.

M. le Maire : Je fais un petit point deux secondes sur la cantine puisqu'on y est. Quand on parle de budget, cela a été fait, cela a été dit. Pendant X années, au moins plus de trois ans, quand on a constaté que c'était la collectivité de La Plaine-des-Palmistes qui payait une grosse partie des repas du collège, on est enfin arrivé, cette année, à pouvoir négocier que le Département prenne sa responsabilité et paye les repas du collège. Mais, dans tous les cas, sachez que pendant X années, c'est la commune qui a assumé une grosse partie des repas du Département. Je ne sais pas dans quelles conditions cela a été signé, depuis combien de temps. Et je reviens sur ce que je disais, le respect des personnes qui ont signé les documents en amont, on le fait aujourd'hui. Mais, ce n'est pas sans coût. Je n'ai plus le chiffre en tête mais je pense que, c'est autour de 100 000 € par an.

M. Steven BAMBA : 150 000 € par an.

M. le Maire : 150 000€ par an, que la commune de La Plaine-des-Palmistes a assumé pour le Département pendant X années. Et cela nous aurait, peut-être pu, aider. Mais, on respecte les engagements qui ont été pris en amont et on respecte aussi, aujourd'hui, après avoir négocié pendant au moins deux ans, la compréhension du Département, qui aujourd'hui, va assumer cette responsabilité. Mais, je tiens à dire, quand même, qu'il faut prendre en compte ces petits détails qui ont bousculé notre budget. C'était juste une petite parenthèse sur la cantine.

Mme Sophie ARZAL : Merci M. le maire. Je vais rebondir sur vos propos puisque quand vous parlez de responsabilité du Département, je n'oublie pas que je suis conseillère départementale. Et de la même manière que vous prenez les vôtres, le Département prend également ses responsabilités. Je pense que, sur ce dossier, comme il y en a eu d'autres notamment qui seront encore, effectivement, à revoir, ce sont des signatures qui ne concernaient ni vous, ni moi.

M. le Maire : Mais, on le respecte.

Mme Sophie ARZAL : Qu'on soit très clair, à partir du moment où vous l'avez mis en avant, il n'a jamais été question, pour le Département, de ne pas régler ce qui se devait. Donc, je voudrais vraiment qu'on l'entende bien ce soir, vous avez pris vos responsabilités, c'est aussi le cas du Département. Pour autant, je salue aussi la partie d'amélioration des repas. Force est de constater, malgré tout, et malgré l'explication du DGS qui est bien emballée, et ce n'est pas le bureau des pleurs M. BAMBA, je n'ai pas l'habitude, en tout cas, je ne me sentais pas visée mais, je pense qu'on est dans le Conseil municipal et pas dans le bureau des pleurs, cela on sait le faire, par ailleurs. Que ce soit au niveau du collège, particulièrement, c'est ce qui ressort aujourd'hui, chez les familles. Si vous avez rencontré les parents, c'est que, forcément, il y avait du mécontentement. Donc, la vraie question, c'est de se dire, bien évidemment, toutes les explications que vous avez données en matière de réaffectation, de réadaptation, d'amélioration de l'espace de cuisine, cela c'est presque votre carry, vous m'excuserez. Nous, ce qu'on a besoin, aujourd'hui, de savoir, c'est de répondre à la qualité des repas qui sont servis aux enfants de La Plaine-des-Palmistes. On entend bien, et je le partage également, que quand on est dans l'équilibre, et la loi Egalim le rappelle de manière très claire, entre le fruit... D'ailleurs, sur la loi Egalim, il y a la question de l'eau qui n'est pas encore traitée, avec l'eau en bouteille où la loi Egalim l'interdirait. Mais, je ne sais pas, mais bon, c'est à la marge. La seule chose, c'est de se dire comment est-ce que vous allez, en tout cas, faire en sorte que cela s'améliore. Donc, j'ai entendu, là, ce soir, vos explications et je l'entends bien.

Vous réunissez les familles, vous ferez en sorte que tous les mois on puisse évaluer l'amélioration continue de cela. Et je pense que c'est véritablement important pour la qualité des repas. M. le maire, on est bien d'accord, même si on est à La Plaine-des-Palmistes, ce ne sont pas tous les enfants qui mangent à leur faim, c'est une réalité, même palmyrinoise. Donc, quand on a des enfants qui n'auront que pour le repas principal, ce qu'ils mangent à l'école, c'est notre réalité malgré tout. Encore faut-il qu'ils mangent correctement, selon leur estomac et leur éducation, puisque, effectivement, si le riz, grains, carry, c'est l'habitude, on va amener à l'équilibre. Mais, pour autant que ce qui leur est servi soit en quantité suffisante et également, qu'ils puissent manger à leur faim. Je pense que vraiment, là-dessus, les travaux que vous menez avec le Département sont, certes, importants. Même si on s'entend bien avec le prestataire, là-dessus il n'y a pas d'économie à faire pour que nos enfants de La Plaine-des-Palmistes mangent bien. Merci.

M. le Maire : Très bien. Je vous donnerai la parole juste après, M. AZOR. Pour rappel, à plusieurs reprises, on a essayé de faire des commissions de menus, on a fait, on a invité des parents, on a invité toutes les personnes possibles et imaginables. Une fois, on était un peu étonné parce qu'il y avait même un nutritionniste. Enfin, tout ce qu'il faut pour pouvoir y arriver, et on n'avait pas les familles présentes. Ensuite, avec le respect et comme vous venez de le dire, Mme ARZAL, les repas ne satisfont pas tout le monde mais satisfont une grande majorité puisque, à plusieurs reprises, nous, les élus, et moi-même d'ailleurs, on est allé au moins deux fois déjà cette année. Et je vous invite un jour, à venir à la cantine, manger et constater le gaspillage ou des enfants qui disent « moi, je ne mange pas cela et j'arrive à la maison, je dis à mes parents que je n'ai pas eu à manger ». Donc, c'est très compliqué de porter des jugements. Je pense que la majorité est satisfaite puisque, quand on fait 1 200 repas par jour, et on a dix personnes sur les réseaux qui disent qu'ils ne sont pas contents, le pourcentage est jouable. Tant qu'on peut corriger, tant qu'on pourra avoir la possibilité d'avoir 100 % des élèves qui sont contents et qui mangent, ce serait la fête. Mais je pense que cela va être très très très compliqué puisqu'entre les personnes qui ne veulent pas manger de viandes, les personnes qui ne veulent pas manger de tomates, d'autres qui ne veulent pas manger de pâtes, cela va être compliqué. Sinon, on serait obligé de faire un restaurant à la carte et d'avoir plusieurs cuisiniers pour pouvoir servir. Donc, on a l'œil, pas le maire personnellement, mais on a un comité en place. Je peux passer la parole à Mme ALBUFFY qui, peut-être, développera légèrement cette affaire. Mme ALBUFFY, si vous voulez dire deux petits mots sur la cantine scolaire.

Mme Sonia ALBUFFY : Merci M. le maire. En fait, c'est moi aussi l'élue à la restauration scolaire. Je voulais donner des informations. Avant le changement de mode de gestion, on était à 68 % de gaspillage alimentaire. Actuellement, avec justement le respect de la loi Egalim, la quantité par grammage en fonction de l'âge, chose qui n'était pas spécialement respectée, avant que je mette en place avec la Cirest ce projet de gaspillage alimentaire, pour constater 68 % de gaspillage, on est vraiment à beaucoup moins, on a divisé par deux. M. le maire, vous avez anticipé, je voulais aussi vous inviter à venir à la restauration scolaire parce que, en effet, on a des enfants qui disent qu'ils ne mangent pas et pas à leur faim. Mais, M. le maire est parti, à plusieurs reprises, manger à la restauration scolaire, moi aussi, et je souhaiterais que vous voyiez ce que moi j'ai vu sur la partie collège. Maternelle, ça va encore et primaire, ça va. Mais je souhaiterais énormément que vous voyiez ce que moi j'ai vu, à plusieurs reprises. Après, on pourra en rediscuter et réargumenter sur ce qu'on est en train de dire. Nous, l'objectif est déjà atteint. Il y a moins de gaspillage, il y a plus de contrôles, la loi Egalim est vraiment respectée. Et nous travaillons, bien évidemment, en collaboration avec les différents acteurs sur les différents problèmes que peut rencontrer notre prestataire. Cela ne fait que six mois qu'il est là. Le mode d'organisation n'est pas pareil non plus. C'est aussi notre manière de s'adapter sur le savoir-faire. On va dire qu'on est en rodage jusqu'à arriver à une très bonne organisation. La qualité est là. Je souhaiterais que vous veniez. Ce serait bien que vous veniez, juste comme cela, pour le repas végétarien, parce qu'en fait, ce qu'il faut savoir, c'est que beaucoup de plaintes, je regarde sur Facebook, viennent sur le repas végétarien.

M. le Maire : C'est une obligation.

Mme Sonia ALBUFFY : Oui, de la loi Egalim. Mais, il faudrait vraiment que vous veniez, comme cela vous allez constater, comme moi.

M. Frédéric AZOR : À contrario, ce que disait Mme ARZAL, vous étiez vous, M. le maire, dans l'ancienne majorité. C'est-à-dire que, quand on parle de cadavre qu'on découvre au fil des années quand on était là, moi je n'y étais pas. Je pense que vous avez fait partie des Conseils municipaux et certains éléments, vous les connaissez déjà normalement.

M. le Maire : Bien sûr, c'est pour cela qu'on assume.

M. Frédéric AZOR : Oui, mais, vous dites que vous les découvrez maintenant pendant cette mandature. Mais, comme vous étiez là avant, vous faisiez aussi partie du Conseil municipal de la mandature d'avant.

M. le Maire : Mais, M. AZOR, vous pensez que la majorité met sur la table, pendant les Conseils municipaux, les cadavres ? Les cadavres, on les retrouve après. Qu'est-ce que vous racontez là, M. AZOR ? Je suis désolé. Vous pensez que pendant le Conseil municipal, je vais voir les cadavres ? Les cadavres ce sont des cachoteries que l'on peut voir après.

M. Frédéric AZOR : Non. Mais, il y a certaines affaires qui apparaissent dans les dossiers.

Mme Sophie ARZAL : M. le maire, attention à ce que vous dites, parce que nous sommes dans un Conseil municipal. Attention à ce que vous êtes en train de dire.

M. le Maire : J'assume ce que je dis. En tant que conseiller municipal, on ne peut pas voir les cadavres immédiatement. Je suis désolé.

Mme Sophie ARZAL : Ce qui veut dire, aujourd'hui vous êtes dans la majorité, nous de l'opposition, on ne peut pas voir vos cadavres. C'est ce que vous êtes en train de nous dire ?

M. le Maire : Au-delà du fait que j'étais dans l'opposition, mais une opposition constructive comme d'habitude, il y a des trucs qu'on ne sait pas. Vous aujourd'hui, M. AZOR, vous faites partie de ce Conseil municipal, vous êtes élu, est-ce que vous connaissez aussi tous les détails ou, peut-être, « un cadavre » demain ? Ce n'est pas possible.

M. Frédéric AZOR : Oui, mais moi, je ne me désolidariserai pas de ce qui a été fait avant.

M. le Maire : C'est ce que j'ai dit. J'ai dit : « on assume ». On assume pleinement. Mais, par contre, il faut quand même que les gens le sachent. Mais, on l'assume.

M. Frédéric AZOR : Je l'aurais abordé différemment.

M. le Maire : Assumer la totalité des erreurs qui ont pu être faites sur les anciennes mandatures. On assume à 100 %.

M. Frédéric AZOR : M. le maire, je suis reconnaissant de ce que les gens ont fait avant nous. On a eu les bâtisseurs, on a eu aussi ceux qui avaient des visions globales sur le territoire et je respecte tout cela. C'est comme le stade Adrien, on arrive sur ce stade-là, nous avons fait des erreurs aussi. À ce moment-là, quand on arrive à sortir de là, on ne se dit pas qu'on est fier de ces erreurs-là. On se dit : « Comment on va les corriger ? ». Mais on ne jette pas la pierre forcément aux mandatures d'avant, même si, par exemple, dans la gestion, quand on a retrouvé certains soucis pour M. SAINT-LAMBERT, qu'eux-mêmes n'avaient pas vus. Et quand on a réformé, un petit peu, la gestion et les budgets, il y a des choses qui sont apparues. Tant mieux pour nous. Après, en ce qui concerne les projets qui ont été menés, nous, on est content sur ce qui a été fait. Mais, c'est la façon dont cela a été mené. Quand moi, je parle de la vente des terrains, c'est-à-dire qu'on a perdu notre foncier là-dedans. Et en ce qui concerne l'existant, sur l'entretien de l'existant, ce qu'il faut savoir, c'est qu'on a des bâtiments qui ne sont pas suffisamment entretenus. Est-ce qu'on revient dessus ? On avait dit, justement, que dans le fonctionnement, on allait tenir compte des coûts de la piscine. On revient dessus, on dit qu'à l'intérieur de cela,

il y avait les charges du personnel. Et on se dit que dans ces charges du personnel, on allait transférer juste le personnel pour ne pas avoir de coûts supplémentaires. L'argument qu'on ressort, maintenant, c'est de se dire que c'est, effectivement, le personnel de la piscine qui a fait augmenter ces coûts-là. C'est ce qui en ressort dans vos rapports.

Mme Héliette THIBURCE : M. le maire, on travaille à l'envers là, non ? On est arrivé aux questions diverses ?

M. le Maire : On était sur le budget.

Mme Héliette THIBURCE : On parle de la cantine et tout. Ce sont les questions diverses, tout cela, non ?

M. le Maire : C'est sur les discussions. Après, on aura épuisé les questions diverses. Mais, merci de votre remarque, Mme THIBURCE. Je veux juste faire un petit point avec M. AZOR.

M. Frédéric AZOR : Dernière question, peut-être pour M. le DGS. Le FCTVA, est-ce qu'il y a eu un écart entre ce qu'on touchait avant et ce qu'on a touché maintenant ?

Mme Sophie ARZAL : Oui.

M. Steven BAMBA : Si vous comparez, les chiffres paraîtront indécents. On est quasiment à trois fois plus de FCTVA.

M. Frédéric AZOR : Si cet écart-là est important, est-ce que cela expliquerait l'excédent qu'on a de 1 600 000 ?

M. Steven BAMBA : L'excédent se matérialise par plusieurs choses. Effectivement, il y a un FCTVA très important, mais qui est dû en grande partie par la livraison des différents projets REACT-UE. Forcément, on avait 21 millions d'euros de projets quasiment, vous faites un taux de 16,404 %, vous obtenez, à peu près, le FCTVA de l'année. Grosso modo, 3 200 000, il me semble. 3 189 000, exactement, qui ont été perçus par la commune en 2024. Ce montant de FCTVA, il est en très nette progression qu'auparavant, mais parce qu'il y a beaucoup plus d'investissements. Je vous le confirme. Par contre, il est fluctuant. Quand l'année dernière, en dépense d'investissement en travaux, on démarre les investissements seulement au mois de juillet parce que les six premiers mois ont été consacrés, essentiellement, à récupérer les subventions, cela a été très long, pas par lenteur des services de La Région mais parce qu'il y avait beaucoup de dossiers au niveau de La Réunion à instruire en même temps. Donc, les dernières subventions ont été perçues en juillet et l'idée, c'était de rembourser les premiers prêts relais, d'où les 8 millions et quelques, il me semble, de désendettement qui ont été faits sur l'année dernière. Ce résultat, il s'explique comme cela. Déjà, un excédent de recettes très important grâce au FCTVA, aussi, l'encaissement de différentes subventions, un travail acharné qui est fait par tous les services qui portent des projets d'investissement pour aller chercher la recette. Là encore, et sans faire une pique à ce qui se faisait avant, c'est quelque chose qui ne se faisait pas, du coup, auparavant. Des projets lancés sans aller chercher, sans aller jusqu'au bout et sans aller chercher la subvention. Aujourd'hui, dès le départ du projet, on sait, à peu près, quelle sera la trajectoire, à quel moment on va engager les premières dépenses, à quel moment on aura les premiers acomptes et à quel moment, quand on a mobilisé un prêt relais, on va le rembourser. Ce sont des données très importantes. Dans ces 1 676 000, il y a tout cela qui se retrouve dans le résultat qui est positif. Sur la question des restes à réaliser, qui sont importants, pour expliquer à l'ensemble de l'assemblée comment ils sont calculés, les restes à réaliser en dépenses et en recettes, c'est lorsqu'il y a un commencement d'exécution, soit d'une dépense, soit d'une recette. C'est-à-dire, pour une subvention, on a commencé à encaisser une subvention. Donc, on sait qu'on aura, normalement, le reste et cela passe dans le reste à réaliser ou en dépense, on a commencé à exécuter des travaux. Ils vont rarement se terminer au 31 décembre de l'année. Donc, on sait qu'on va avoir le solde ensuite. Voilà comment s'explique l'ensemble de ces données. Si je peux continuer, M. le maire, sur la partie de l'épargne négative, peut-être aussi, pour donner un éclairage. Effectivement, l'épargne négative, c'est un ratio qui est surveillé de très près par les organismes financiers. Aujourd'hui, vu que la dette de La Plaine-des-Palmistes est quasiment à 80 % des prêts relais, ce n'est pas un indicateur qui est vraiment regardé par les banques, c'est surtout est-ce que les trajectoires de

remboursement sont tenues par la commune. C'est cela le premier indicateur. L'année dernière, le ratio entre endettement/désendettement est resté, je ne sais pas si je dois dire positif ou négatif, mais, en tout cas, on a remboursé plus de dettes que ce qu'on a emprunté. Néanmoins, on a mobilisé à nouveau de la dette sur de nouveaux projets. Par exemple, sur les pistes cyclables, un prêt relais a été fait. Il est en voie d'être remboursé, certainement dans les prochains jours. Vous l'avez vu, le chantier est quasiment terminé. Quelques légers travaux de reprise à faire, mais, on aura certainement la subvention dans les prochains jours. Également, et vous l'avez vu dans ce Conseil, il y a un prêt relais qui a été mobilisé, tout dernièrement, pour le pont Frémicourt, dont les travaux sont, pour l'instant, à l'arrêt, pas parce qu'il y a un problème, tout simplement pour des raisons écologiques. On doit attendre la fin de la période de nidification et de passage des oiseaux, il me semble. Cela reprend, normalement, à la mi-mai et cela devrait être livré au mois d'octobre. Les indicateurs, ce sont cela qui sont regardés : est-ce que lorsque la commune mobilise un prêt relais pour préfinancer des subventions, elle s'organise ensuite pour encaisser ses subventions derrière. Si, par contre, excusez-moi d'utiliser ce terme, on s'était planté sur le REACT-UE, aujourd'hui, on n'aurait plus cette confiance. Malgré tout, on arrive à mobiliser des prêts relais. Par contre, c'est vrai que beaucoup moins sont faits parce qu'il y a une volonté de désendettement et effectivement, il faut améliorer les ratios. Au-delà de cela, il faut aussi diminuer les frais financiers. Vous l'avez noté, je crois aussi dans vos commentaires, les frais financiers ont augmenté en 2024, mais, parce que la majorité des prêts relais ont été mobilisés sur douze mois. Là où avant, sur les années précédentes, c'était sur quelques mois. Donc, tout cela s'explique. Vous l'avez vu et j'anticipe, un petit peu, sur le budget 2025, ces intérêts financiers sont revus à la baisse parce qu'on prévoit d'avoir des périodes de mobilisation plus courtes.

M. le Maire : Très bien. M. AZOR, vous avez compris comment fonctionne le FCTVA ? Juste pour revenir sur le mot que vous avez employé « sans jeter la pierre ». On n'a pas jeté la pierre sur les anciennes mandatures ; on a dit, tout simplement, qu'on a assumé tout ce qui n'a pas été fait, pas fini ou mal fait puisqu'on est dans une continuité totale. Mais, c'est logique qu'à un certain moment, quand il y a des questions posées, on réponde pour quelles raisons on a ce problème. On ne peut pas dire : « On a un problème, mais, on ne dit pas pourquoi ». On vous le dit parce qu'il y a eu des factures en retard, ce que vous appelez un cadavre dans le tiroir. Mais, on assume entièrement, on ne jette pas la pierre. Ce n'est pas sur cette collectivité, avec ses élus, où on remet en cause la gestion. Mais, on est obligé, quand même, de préciser qu'il y a certaines anomalies qui arrivent aujourd'hui, qu'on est obligé de prendre et qui ne dépendent pas de notre budget. Notre budget, il est réel. On est obligé d'assumer et on l'assume avec fierté puisqu'on arrive, quand même, à combler, parce qu'il y a eu tout cet investissement antérieur qui a profité, comme vous le dites bien, aux bâtisseurs de La Plaine-des-Palmistes. On est dans une continuité, mais on ne jette la pierre à personne. On est obligé de vous dire pour quelles raisons on peut avoir certains problèmes. Merci beaucoup.

Mme Sophie ARZAL : Merci pour les réponses qui sont apportées et qui répondent globalement à mes interrogations. Il reste juste un point, sur lequel il n'y a pas de réponse. C'est sur l'absence d'imputations de charges exceptionnelles pour 2025. Si je peux avoir une réponse par rapport à cela, parce que là, cela touche la jeunesse directement.

M. Steven BAMBA : Je l'avais noté, j'ai oublié d'y répondre. Je vous prie de m'excuser. En fait, depuis le passage en M57, ces dépenses qui étaient au chapitre 67, maintenant sont imputées au chapitre 65. C'est un jeu d'écriture. On est, quasiment, sur les mêmes montants par rapport aux années précédentes. Du coup, le chapitre charges exceptionnelles doit, vraiment, concerner uniquement les charges exceptionnelles.

M. Jean-Yves VACHER : Puisqu'on est dans le débat et que c'est un débat élargi, je prends une liberté qui correspond à celle du collège, le nouveau collège, qui n'implique pas complètement la mairie, qui implique quand même un peu plus le Département. Mais, j'ai fait le tour des barrières d'enceinte du collège. Elles sont totalement inadaptées à un environnement de collégiens ou de lycéens qui veulent faire voir qu'ils ont un minimum de muscles. Ce ne sont pas des barrières, ce sont des papiers de riz. Il suffira de souffler dessus trois fois pour que ces barrières soient dégradées complètement. Vous avez déjà des poteaux extérieurs qui ont été
tardus parce que je passe régulièrement, on les voit évoluer, au fur et à mesure. Et quant à tout l'aspect des
grillages, ce ne sont pas des grillages de prévention. Ce sont des grillages de clôture particulière, mais pas de

clôture publique. Donc, je préfère le dire, que tout le monde soit bien au courant. À vérifier. Je ne sais pas si cela correspond au cahier des charges qui a été fixé ou si celui qui les a installés a essayé de comprimer ces dépenses ou de rabioter. Je ne sais pas. Mais, en tous les cas, ce n'est pas de la barrière pour le collège.

M. le Maire : Merci pour votre intervention, M. VACHER. En règle générale, toutes les collectivités ont confiance aux bureaux d'études, aux entreprises, aux contrôles, à la réception de chantier, si cela a été mis correctement, si le CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) a été respecté, etc. Je pense que, s'il y a faute, les bureaux d'études, les inspections et le Département pourront faire leur travail et rectifier ce qu'il y aura à rectifier, tout simplement. On ne peut pas, nous, être sur le débat, mais on vous entend. On fera, peut-être, une parenthèse si on a l'occasion d'être invité sur ce chantier, et on verra bien. Je vais maintenant donner la main à Mme Sabine IGOUFE pour que vous puissiez passer au vote. Je reviendrai quand vous aurez terminé sur tous les comptes administratifs et les budgets. Merci, chers collègues, et à tout à l'heure.

La présidence étant assurée par Sabine IGOUFE, 1^{ère} adjointe.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés, 9 abstentions (Frédéric AZOR, Joseph Luçay CHEVALIER, Erick BOYER, Sophie ARZAL, Yannick BOYER, Sylvie LEGER, Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE, Jean-Yves VACHER) et M. le maire ne prenant pas part au vote,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- ARRETE le compte administratif 2024 du budget principal présenté ci-dessus en fonctionnement et en investissement,
- VOTE le compte administratif 2024 du budget principal,
- AUTORISE le Maire ou en son absence l'élu délégué de signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 04-100425

Budget Principal Ville – Vote affectation du Résultat constaté au CA 2024 sur le Budget 2025

Observations : Néant.

La présidence étant assurée par Sabine IGOUFE, 1^{ère} adjointe.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés, 3 contres (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE, Jean-Yves VACHER), 6 abstentions (Frédéric AZOR, Joseph Luçay CHEVALIER, Erick BOYER, Sophie ARZAL, Yannick BOYER, Sylvie LEGER) et M. le maire ne prenant pas part au vote,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE les propositions d'affectation du résultat 2024 du budget principal sur le budget supplémentaire 2025,
- AUTORISE le Maire ou en son absence l'élu délégué de signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 05-100425

Budget Annexe du Lotissement de la Petite Plaine – Vote du Compte Administratif 2024

Observations : Néant.

La présidence étant assurée par Sabine IGOUFE, 1^{ère} adjointe.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés, 3 contres (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE, Jean-Yves VACHER), 5 abstentions (Frédéric AZOR, Joseph Luçay CHEVALIER, Erick BOYER, Sophie ARZAL, Yannick BOYER, Sylvie LEGER) et M. le maire ne prenant pas part au vote,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- ARRETE le compte administratif 2024 du budget annexe Lotissement Petite Plaine présenté ci-dessus en fonctionnement et en investissement,
- VOTE le compte administratif,
- AUTORISE le Maire ou en son absence l'élu délégué de signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 06-100425

Budget Annexe du Lotissement de la Petite Plaine – Vote Affectation du Résultat constaté au CA 2024 sur le Budget 2025

Observations : Néant.

La présidence étant assurée par Sabine IGOUFE, 1^{ère} adjointe.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés, 3 contres (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE, Jean-Yves VACHER), 5 abstentions (Frédéric AZOR, Joseph Luçay CHEVALIER, Sophie ARZAL, Yannick BOYER, Sylvie LEGER) et M. le maire ne prenant pas part au vote,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE les propositions d'affectation du résultat 2024 du budget annexe du lotissement La Petite Plaine,
- AUTORISE le Maire, ou en son absence l'élu délégué, de signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 07-100425

Budget Annexe des Pompes Funèbres – Approbation du Compte Administratif 2024

Observations : Néant.

La présidence étant assurée par Sabine IGOUFE, 1^{ère} adjointe.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés, 3 contres (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE, Jean-Yves VACHER), 5 abstentions (Frédéric AZOR, Joseph Luçay CHEVALIER, Sophie ARZAL, Yannick BOYER, Sylvie LEGER) et M. le maire ne prenant pas part au vote,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- ARRETE le compte administratif 2024 du budget annexe Pompes Funèbres présenté ci-dessus en fonctionnement et en investissement,
- VOTE le compte administratif,
- AUTORISE le Maire ou en son absence l'élu délégué de signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 08-100425

Budget Annexe des Pompes Funèbres – Vote Affectation du Résultat constaté au CA 2024 sur le budget 2025

Observations : Néant.

La présidence étant assurée par Sabine IGOUFE, 1^{ère} adjointe.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés, 3 contres (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE, Jean-Yves VACHER), 5 abstentions (Frédéric AZOR, Joseph Luçay CHEVALIER, Sophie ARZAL, Yannick BOYER, Sylvie LEGER) et M. le maire ne prenant pas part au vote,

- VALIDE les propositions d'affectation du résultat 2024 du budget annexe des Pompes Funèbres,
- AUTORISE le Maire ou en son absence l' élu délégué à signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo---

Affaire 09-100425

Fiscalité Directe Locale – Vote des taux des impôts directs 2025

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés et 3 abstentions (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE, Jean-Yves VACHER),

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VOTE pour l'année 2025 le maintien des taux de fiscalité votés en 2024, soit les taux suivants des contributions directes locales :
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires = 16,86 %
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties = 47,16 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 40,30 %
- AUTORISE le Maire ou en son absence l' élu délégué de signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo---

Affaire 10-100425

Programme pluriannuel d'investissement 2025-2028

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés, 3 contres (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE, Jean-Yves VACHER) et 6 abstentions (Frédéric AZOR, Joseph Luçay CHEVALIER, Erick BOYER, Sophie ARZAL, Yannick BOYER, Sylvie LEGER),

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE le programme prévisionnel pluriannuel d'investissement 2025-2028,
- PREND ACTE du travail en cours pour traduire ce programme en autorisations de programme et crédits de paiement,
- AUTORISE le Maire ou en son absence l' élu délégué de signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo---

Affaire 11-100425

Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus pour l'année 2024

Observations : Néant.

Le Conseil municipal prendre acte de ces informations.

--ooOoo---

Affaire 12-100425

Transfert de la zone d'activité Ravine Pavé à la communauté d'agglomération - constitution d'une provision au titre des attributions de compensation négatives annuelles

Observations :

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Pour que ce soit bien clair dans la tête de tout le monde, on parle de la zone artisanale. On dit la « zone pavée ». Qui connaît la zone pavée ? Je n'ai jamais vu cela sur un panneau. On connaît « zone artisanale ». Donc, la zone artisanale est transférée à la Cirest. La commune se débarrasse, avec

une compensation négative en défaveur de notre commune, à hauteur de 32 670 € par an, vous venez de le préciser, avec un passif accumulé depuis 2018 de 261 360 €.

M. le Maire : Non. 260 000, c'est à partir de 2018, à la date d'aujourd'hui.

M. Jean-Yves VACHER : Oui, c'est ce qu'on dit.

M. le Maire : Ce n'est pas 2018 avec un passif avant 2018. C'est à partir de 2018.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Voilà. Et la Cirest accepte ce transfert ? Je me pose la question. Cette zone est condamnée à vivoter. Vous l'avez, même, à peu près dit.

M. le Maire : Mais, M. SAINT-LAMBERT, bien sûr que la Cirest, dans le temps, accepte puisque la commune doit lui reverser 32 000 € par an. Vous refusez cela, vous ? Heureusement, aujourd'hui, on est monté au créneau. Mais, comme vous le savez, ce n'est pas facile de négocier.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Mais, vous savez pourquoi elle vivote, également, parce que, dès le départ, les dés étaient, un petit peu, mal partagés puisqu'on a vendu des parcelles à ceux qui voulaient travailler dans la zone artisanale. Donc, cela a été mal fagoté, depuis le début. Mais, cela remonte à trente ans, voire plus. Et la Cirest accepte ce transfert. Vous me dites qu'elle fait une bonne affaire. Nous faisons, peut-être, une bonne affaire. Cette zone est condamnée à vivoter parce qu'elle est au cœur du parc national. Elle ne peut plus avancer d'un pouce.

M. le Maire : Vous voulez une réponse, ou... ?

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Moi, je dis que là, honnêtement, je ne comprends pas le président de la Cirest. Je trouve qu'il se tire une balle dans le pied avec cette affaire.

M. le Maire : Dans le temps, ce n'était pas lui le président.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés et 9 abstentions (Frédéric AZOR, Joseph Luçay CHEVALIER, Erick BOYER, Sophie ARZAL, Yannick BOYER, Sylvie LEGER, Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE, Jean-Yves VACHER),

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE la constitution d'une provision pour risque au titre des attributions de compensation négatives relatives au transfert de la gestion de la zone d'activité « Ravine Pavé » à la communauté d'agglomération CIREST par inscription des crédits correspondants à l'article 6815,
- VALIDE le montant de l'inscription budgétaire pour l'année 2025,
- AUTORISE le Maire ou en son absence l'élu délégué de signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 13-100425

Budget Principal de la Ville – récupération des retenues de garantie frappées par la prescription quadriennale à la date du 1er janvier 2025

Observations :

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Ces 31 466 € s'ajoutent aux 320 000 du dernier Conseil. On a compris votre opération. Mais, mon souci, si vous voulez qu'on discute correctement là-dessus, il faudrait qu'on sache quelles sont les entreprises qui ont été impactées par cette affaire. Or, le détail de l'opération, M. le DGS, est disposé en annexe, vous nous le dites. Ces annexes n'existent pas.

M. Steven BAMBA : On vérifiera parce que normalement cela a bien été joint, dans les documents.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Non, regardez, demandez à tout le monde. Personne n'a ces annexes. Donc, on ne peut pas décider sur un dossier qu'on n'a pas pu travailler. Moi, je vous demande, M. le maire, je demande aux élus, le retrait de ce point à l'ordre du jour.

M. le Maire : Pour répondre à M. SAINT-LAMBERT, déjà, toutes nos excuses, on va voir avec les services pourquoi cela n'a pas été annexé, mais je pense, personnellement, que cela ne changerait rien, voire, cela serait, peut-être, mal élevé, dans cette séance, de dire « telle entreprise ou tel Monsieur », pour pouvoir passer à un vote. Je pense que cela doit être dans la globalité. On n'a pas besoin de dire, aujourd'hui, que c'est « Monsieur un tel », pour lui oui, ou pour lui non.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : M. le maire, on n'a jamais dit cela. Au dernier Conseil, vous avez donné une liste exhaustive de toutes les personnes qui avaient été touchées par cette prescription quadriennale.

M. le Maire : Je me souviens même que vous nous avez dit que vous êtes en train de soutenir certaines entreprises pour pouvoir venir récupérer l'argent qui pourrait être assez intéressant pour les palmyrains et les palmyraines. Vous n'avez pas pu le faire ? Il n'y a pas eu de suite ?

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Non.

M. le Maire : C'est dommage. Cet argent partira dans la caisse de la commune.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Moi, je fais mon travail d'opposant. Mais je vous répète, là, on ne peut pas, normalement, discuter correctement là-dessus parce qu'on ne sait pas qui est véritablement visé, dans quelle condition, sur quel marché, de quelle année. Est-ce que cela remonte avant 2010, avant 2008, avant 2015 ?

M. le Maire : Quadriennale, c'est forcément quatre ans, au moins au minimum.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Donc, le dossier n'étant pas complet, je répète, je vous demande le retrait de ce point à l'ordre du jour.

M. le Maire : Très bien. Pour ma part, je n'accepterais pas le retrait de cette affaire.

Mme Sophie ARZAL : M. le maire, s'il-vous-plaît, je rejoins les propos qui sont portés aujourd'hui. Au-delà du fond, à partir du moment où nous n'avons pas eu les annexes au niveau de l'opposition, je ne sais pas si les autres collègues vous avez eu les annexes, à partir du moment où vous renvoyez, dans votre document, le regard sur des annexes qui doivent compléter les éléments d'analyse des élus, ces annexes n'ayant pas été là, nous n'avons pas pu, dans les délais légaux, analyser ces documents. Donc, je pense que, fondamentalement, il serait plus juste, effectivement, de reporter ce dossier puisque nous n'avons pas eu les éléments nous permettant d'avoir un éclairage dans les délais. Donc, je rejoindrai la demande du report de l'annexe. Merci.

M. le Maire : Personnellement, et vous le savez, que de toute façon, cela ne changera rien.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : C'est un problème de forme. C'est un problème de forme, c'est important.

M. le Maire : Cela ne changera rien puisqu'ils sont dans l'impossibilité, aujourd'hui, de réclamer, que ce soit Pierre, Paul, Jacques ou Philippe. Cela ne changera rien même si on connaît, aujourd'hui, qui sont ces entreprises. Cela va juste servir de reporter une affaire parce qu'il y a eu, je dirai, une erreur. Les services administratifs peuvent nous répondre là-dessus ? Il y a une erreur sur la pièce jointe ?

M. Steven BAMBA : Une erreur sur une pièce jointe qui ne s'est pas jointe dans le fichier, en fait. Tout simplement.

M. le Maire : D'accord. Mais, en tout cas, sachez que cela ne changera rien à ce budget, quitte à reporter cette affaire d'un mois ou deux. Dans la légalité, M. le directeur, qu'est-ce qu'on peut faire ?

M. Steven BAMBA : Je conseille de retirer. Effectivement, il y a eu un loupé de notre part sur une intégration de pièce jointe.

M. le Maire : Très bien. Mes chers collègues, il y a eu une petite erreur administrative. Donc, on va juste reporter cette affaire sur le prochain Conseil municipal. Mais, en tout cas, cela ne changera rien du tout au-delà de ralentir un petit peu le système. Mais bon.

Mme Sophie ARZAL : M. le maire, excusez-moi, je ne veux vraiment pas jouer les trouble-fêtes. Ce soir, il ne s'agit pas de ralentir, il s'agit de constater, nous sommes élus, que des documents que vous nous avez renvoyés, à l'analyse de ces documents, ces documents n'ont pas été transmis. Simplement, on sécurise et c'est aussi vous sécuriser que de dire « on reporte l'affaire ». Il ne faut pas entendre sur les propos, qui ont été les nôtres, de dire « on le retire », une volonté de ralentir.

M. le Maire : C'est mon propos.

Mme Sophie ARZAL : Justement, quand vous le dites, vous le dites en assemblée. Et dans cette assemblée, il n'y a pas que les élus de votre majorité. Donc, vos propos, vous êtes libre de le dire quand vous êtes entre vous en majorité. Pour autant, la question de l'assemblée que nous avons posée, c'est un problème purement juridique. C'est de dire « Est-ce que nous avons les éléments pour analyser ? ». Vous vous tenez parce que, effectivement, les dossiers, vous les avez. Donc, vous savez que cela ne va pas changer les choses. Mais pour autant, nous, n'ayant pas la majorité des dossiers qui nous permette d'émettre un avis réel, on ne peut pas le faire. C'est tout. Ce n'est pas ralentir, ne pas vouloir. C'est-à-dire qu'on n'a pas les informations.

M. le Maire : Mme ARZAL, je n'ai pas dit que l'opposition veut ralentir. J'ai dit que cela ralentit le processus. Tout simplement. Mais, en aucun cas j'ai dit que l'opposition fait cela pour ralentir. C'est bien clair. J'ai dit que cela ralentit le processus mais cela ne changera rien.

Mme Sophie ARZAL : Oui mais, quand vous dites que cela ne changera rien, c'est-à-dire que vous êtes déjà en train de donner des explications sur des choses qu'on n'a pas. On ne sait pas si cela va changer ou pas. On dit juste, on demande à ce que ce soit reporté.

M. le Maire : J'ai le droit de donner mon avis personnel en disant que cela ne changera rien du tout puisque ces entreprises, quelle que soit l'entreprise, vu la légalité, ne peuvent plus récupérer. Donc, c'est un fait et c'est dommage pour elles. Je suis moi-même chef d'entreprise. Perdre de l'argent, ce n'est pas évident. C'est une erreur, peut-être, administrative, mais, je précise, je n'ai pas dit que l'opposition veut ralentir, j'ai dit que cela ralentit.

Mme Sophie ARZAL : Vous avez même le droit de le penser, il n'y a pas de problème. Ça va mieux en le précisant alors, M. le maire.

M. le Maire : Très bien.

M. Frédéric AZOR : C'est juste un besoin de transparence, parce que si on s'habitue à ne pas avoir les annexes, cela nous est arrivé à plusieurs reprises, on a des surprises juste après. Il n'y a pas de pierre, encore une fois, lancée. Est-ce que l'affaire n°13, actuellement, va impacter le budget primitif ?

M. Steven BAMBA : Non.

M. Frédéric AZOR : Donc, cela veut dire qu'on n'est pas soumis au délai butoir du 15 avril ? Il n'y a pas d'impact réel ?

M. le Maire : C'est pour cela que je dis que cela ne change rien. L'assemblée décide de retirer cette affaire, donc, l'affaire n° 13. Il était dans le mauvais chiffre. La prochaine fois, on ne le placera pas sur l'affaire n° 13.

M. Jean-Yves VACHER : Votre insertion par rapport au chiffre 13, je vous rappelle qu'on est dans une république laïque et que l'insertion du chiffre 13 a, quand même, une connotation religieuse.

M. le Maire : Merci pour votre précision.

L'affaire est retirée.

--ooOoo--

Affaire 14-100425

Budget Principal – Approbation du Budget Primitif 2025

Observations :

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Concernant ce budget primitif, en investissement, vous reprenez, à peu près, la même somme qu'au budget 2024. Mais, on constate toujours les mêmes choses. Les charges de personnel qui continuent d'augmenter et c'est, un petit peu, le serpent de mer de votre mandature. Vous n'avez pas réussi à freiner des quatre fers concernant ces charges de personnel. Vous parlez de la centralité du 2^{ème} village, (+) 1 million 500, ce chantier est défaillant.

M. le Maire : Désolé, excusez-moi, je n'ai pas entendu.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Je disais que vous parlez de la centralité du 2^{ème} village, le chantier à côté de « Tikit », le chantier est défaillant. Les serres agricoles, maintenant vous ne dites plus « serres anticycloniques » puisqu'on a vu les dégâts causés à ce chantier. Je ne sais pas comment vous allez vous sortir d'affaire, vous avez besoin encore d'1 million. Chantier défaillant. Le pont de Bras Piton, vous avez encore besoin d'argent. La preuve, on va faire un prêt relais à l'affaire n° 27 ou 28, tout à l'heure. Chantier défaillant. Vous nous racontez une histoire d'oiseau. Mes amis, arrêter un pont pour un nid ? Je ne sais pas qui a inventé cette connerie-là mais enfin, il y a un souci, là. Il y a un souci.

Mme Héliette THIBURCE : il faut voir le Parc National, M. SAINT-LAMBERT.

M. Mickaël PAYET : C'est celui qui a classé La Réunion au patrimoine mondial de l'UNESCO.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Pardon ?

M. Mickaël PAYET : C'est celui qui a classé La Réunion au patrimoine mondial de l'UNESCO. On est en cœur de parc, M. SAINT-LAMBERT. Donc, là, c'est une question d'éco-biodiversité. Ce n'est pas nous qui prenons cette décision.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Je n'ai pas dit que c'était vous. Mais pour moi, c'est un chantier qui est défaillant.

M. Mickaël PAYET : C'est comme pour les serres cycloniques, j'ai l'impression que vous vous réjouissez que ces serres cycloniques soient détruites. C'est ce qui va nous faire manger demain matin. J'ai l'impression que là vous êtes en train de vous réjouir.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Je ne me réjouis pas.

M. Mickaël PAYET : S'il faut 1 million pour mettre dedans, bien sûr qu'il faut aller chercher ces 1 million, parce que sinon demain matin nos enfants ne pourront plus manger.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Dans ce budget 2025, il n'y a que des bras cassés, là.

M. Mickaël PAYET : Il n'y a que des bras cassés, mais, bien sûr, ce sont des serres anticycloniques. Cela nous a été vendu comme cela, avec des études, et tout.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Non, on ne dit plus cela. On dit « serres agricoles », maintenant. Le vocable a changé, M. PAYET. Le vocable a changé.

M. Mickaël PAYET : Non. Pour l'instant, ce sont des serres anticycloniques. J'ai l'impression que vous vous régalez de cela.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Non, je ne me régale pas. Je fais mon boulot d'opposant.

M. Mickaël PAYET : S'il faut mettre 1 million dedans, bien sûr qu'on va aller les chercher.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : J'essaie d'éclairer, à ma manière, certains dossiers. Et donc, je reprends, le chantier de la centralité du 2^{ème} village est défaillant, le chantier est abandonné. C'est un amas de pierres. Les serres agricoles, dégâts de Garance, on mettra là-dessus. Il faut recommencer tout à zéro. Je ne sais pas si les agriculteurs qui étaient invités à commencer à travailler vont peut-être reprendre ce chantier. Le pont de Bras Piton, chantier défaillant pour une histoire de Parc National. Allons-y. Et, je vois, dans le tableau, des subventions prévisionnelles. C'est cela qui m'inquiète, M. PAYET. Dans ce tableau des subventions prévisionnelles, n'apparaissent plus les serres. Dans ce tableau des subventions prévisionnelles, n'apparaît plus la centralité du 2^{ème} village. Je dirais, à cause ? (Traduction : Je dirais, pourquoi ?). Donc, il y a péril en la demeure dans ce budget 2025. Et je reste court.

M. le Maire : Moi, je reste sur ma position. Comme on se le dit toujours, M. SAINT-LAMBERT, quand on se croise dans la rue, on discute, on n'est pas fâché. Chacun joue son rôle et puis, on en rigole.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Moi je ne rigole pas.

M. le Maire : Je maintiens qu'aujourd'hui, je rigole puisque je constate qu'en fait, vous n'avez vraiment rien compris de la gestion d'une collectivité. Vous étiez maire. Moi, je n'arrive pas à répondre à ces questions. Je ne sais pas, c'est compliqué. M. le directeur va essayer de vous répondre.

M. Steven BAMBA : Sur la partie des charges de personnel.

M. le Maire : Au minimum, sur cela, par contre, je pouvais répondre. Si vous voulez qu'on arrête d'embaucher, M. SAINT-LAMBERT, il faut le dire. Et puis, on arrête d'embaucher et tout le monde est au chômage.

M. Steven BAMBA : Sur la partie des charges de personnel, on renvoie en partie aux explications pour le coût des employés à la piscine municipale. Auparavant, dans la trajectoire, il était prévu de former des personnes de La Plaine qui étaient en emploi aidé et qui avaient pour objectif de réussir les différents diplômes pour être surveillants de baignade.

M. le Maire : Mais, M. BAMBA, c'est de la faute du maire s'ils n'ont pas reçu leur diplôme. C'est de la faute du maire. Mais, on a payé pour les formations. Après, ce n'est pas si facile, je ne jette la pierre à personne. Ils ont essayé, ils se sont battus pour avoir leur diplôme. Ils n'y sont pas arrivés, on assume. Mais, c'est de la faute du maire.

M. Steven BAMBA : Malheureusement, ces personnes n'ont pas réussi. Donc, cela entraîne un surcoût plus important. Néanmoins, ce sont des dépenses qui sont nécessaires pour une piscine. Aujourd'hui, si d'ailleurs on voulait élargir les plages d'accueil, élargir les modules pédagogiques, il faudrait quasiment deux ou trois personnes en plus au sein de l'équipe de la piscine municipale. On travaille avec les différentes institutions

pour développer des modules qui soient accompagnés pour les personnes âgées, les personnes handicapées, pour avoir des recettes supplémentaires et cela favorisera l'encadrement. Peut-être sur la partie investissement, une courte réponse, et je pense que le passage en autorisation de programme et crédit de paiement qui sera effectif lors d'un prochain Conseil municipal, normalement au mois de juin, cela permettra d'avoir une plus grande lisibilité sur les différentes opérations. Aujourd'hui, on est contraint d'inscrire la totalité d'une recette sur un exercice. Et ensuite, du coup, lorsque l'opération démarre, c'est du reste à réaliser. Donc, ce que vous ne voyez pas, effectivement, la subvention sur les serres anticycloniques ou la subvention sur la centralité, c'est parce que c'est intégré dans les restes à réaliser. Mais, vraiment, le passage en APCP, comme on dit, cela permettra d'avoir une meilleure lisibilité, du coup, sur l'exercice et sur les dépenses. Et cela, je pense, lèvera certaines questions.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : N'ai-je pas eu raison de soulever le problème ?

M. Steven BAMBA : Si, vous avez totalement raison. Et moi, je ne remets jamais en cause vos questions et interrogations, M. SAINT-LAMBERT. Sur la centralité 2^{ème} village, c'est vrai que le chantier est à l'arrêt, on a eu un début de contentieux, à un moment donné, avec une entreprise, qui était réglé. Cela redémarrera d'ici un mois à un mois et demi, le temps des consultations. On est en marché public. Néanmoins, c'est une opération qui prévoit d'être livrée, je pense pour la deuxième tranche en fin d'année, au moins le bâtiment d'annexe municipale qui sera livré. Pour les serres anticycloniques, peut-être que M. DORO voudra mieux préciser ou compléter ce que je vais dire. Mais, effectivement, on déplore le passage du cyclone Garance, une mauvaise mise en sécurité du chantier de la part de l'entreprise. Alors, c'est vrai que les délais ont été courts, mais ils ont été courts pour tout le monde. C'est le seul chantier qui était en cours à La Plaine-des-Palmistes qui n'a pas résisté au passage du météore. Donc, aujourd'hui, on cherche la responsabilité. Très fortement, bien sûr, c'est celle du constructeur qui est recherchée, parce qu'il avait un devoir de mettre le chantier en sécurité. On le rappelle, ce chantier était facturé, quasiment à 80 %. Donc, on était en voie de livrer d'ici quelques semaines. C'est vrai que, c'est un vrai caillou dans notre chaussure, aujourd'hui. On espère qu'on va pouvoir recommencer, et assez rapidement, pour finir cette opération.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : N'ai-je pas eu raison de parler de cela ?

M. le Maire : Pour moi, c'est du b.a.-ba. Vous devriez le savoir.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : À quoi sert un Conseil municipal si l'opposition ne fait pas son rôle et ne pose pas de questions.

M. le Maire : Pour des personnes qui sont au début. Mais, vous, vous avez géré, quand même. Vous avez eu les mêmes situations. Enfin, même pas, parce que vous n'avez pas investi donc vous n'avez pas eu les mêmes situations, mais bon. Normalement, vous devriez le savoir. C'est pour cela que je m'étonne des questions, parce que c'est, un petit peu, le b.a.-ba.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Reprenez le document de la page 5, sur les 8 documents de l'affaire n° 14, il faut être quoi comme spécialiste pour comprendre vos chiffres ?

M. Steven BAMBA : Si vous pouvez préciser, M. SAINT-LAMBERT, parce qu'il y a des chiffres de partout. À quel endroit, M. SAINT-LAMBERT ?

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : À la page 5.

M. Steven BAMBA : Oui mais, il y a des chiffres partout. À quel endroit exactement ?

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Moi, je suis un peu primaire, je fais des additions ou des soustractions. Comment

M. Steven BAMBA : Ah oui. Les lignes qui ont été masquées, M. SAINT-LAMBERT, sur le remboursement des différents emprunts. Ces questions, je pense que vous avez déjà la réponse, vu qu'à chaque Conseil municipal, vous posez la même. Donc, j'imaginai que vous l'aviez déjà en mémoire, en fait.

M. Frédéric AZOR : La question qu'on se pose, c'est : est-ce que les serres sont réellement anticycloniques ?

Mme Héliette THIBURCE : Les serres ne sont pas finies.

M. le Maire : On sait tous comment cela fonctionne. Enfin, je crois qu'on sait tous comment cela fonctionne. Et je m'excuse si je blesse certaines personnes. Comment est monté un dossier ? Je crois que tout le monde connaît. Comment est choisie une entreprise ? Comment les entreprises donnent les garanties ? Moi, personnellement, je n'ai pas les capacités d'aller voir au début des travaux ou sur des documents, M. Jean-Marie ARMAND est là, il a suivi ce dossier, d'aller vérifier et d'aller dire aux bureaux d'étude, aux spécialistes, aux personnes qui répondent aux appels d'offre : « Monsieur, votre produit, ce n'est pas cela ». Je n'ai pas cette capacité, moi. Par contre, il y a des bureaux d'étude qui sont là pour, qu'on a payé pour suivre tout cela. Je peux vous dire qu'il y a pas mal d'institutions sur ces projets. Que vous me demandiez si ces serres sont anticycloniques, je ne vous cache pas, avec les maigres connaissances que je peux avoir dans le domaine de la construction, M. Jean-Marie ARMAND peut en témoigner, dès les premières poses de certains blocs et de certains tubes, j'ai alerté l'entreprise qui le faisait et j'ai posé des questions. Ils m'ont assuré : « M. le maire, ce n'est pas la grosseur d'un tube qui fait sa force ». Je m'arrête aux connaissances que j'ai. Donc, le travail est fait, il y a des assurances, il y a des entreprises de qualité. D'ailleurs, elle vient d'où l'entreprise qui fait cela, Jean-Yves ? De l'hexagone ? Ce sont des spécialistes ? Ils sont déjà installés sur l'île de La Réunion ? Je crois que le monteur avait déjà installé des serres pour eux, ici. Je me suis tenu aux maigres connaissances que j'avais. Mais, j'avais posé la question. Je suis un petit peu étonné, avec le petit peu de connaissances que j'ai dans la construction. Mais on m'a rassuré. Une fois, on m'a même fait une démonstration : un bois de goyavier est fin, mais il est penché et il revient. Je dis « tant mieux, je me suis trompé ». Et j'espère que je me suis trompé, parce que vous savez comment cela fonctionne. Quand il y a une commande d'un produit, le produit doit être respecté avec son CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières), etc. On devrait amener à terme et si, toutefois, on s'est fait piéger, il y a des institutions pour dire que ce n'était pas prévu comme cela. L'exemple de M. VACHER, qui a remarqué que peut-être la barrière n'est pas adaptée. On verra. On verra bien. Dans tous les cas, ce projet était pratiquement à terme, à 80 %. Ce n'est la faute de personne si le cyclone arrive. Effectivement, le cyclone est tombé sur nous très rapidement. Et je comprends aussi, ou pas, ces entreprises qui, peut-être, ont voulu faire le nécessaire pour pouvoir sécuriser. Mais, il y avait quand même six ou sept déjà montées à 80 %, c'est peut-être aussi, un peu compliqué d'aller finir. Il fallait, peut-être, vraiment finir et fermer la totalité pour éviter le vent. Peut-être qu'ils auraient pu en faire un, dans l'espace-temps de deux ou trois jours avant que la catastrophe n'arrive. Et peut-être qu'ils n'ont pas pu le faire. Après, chacun a ses capacités. Pour vous dire, M. AZOR, dans les documents, ce sont des serres anticycloniques. Maintenant, on verra bien ce que les experts nous disent et pourquoi c'est arrivé à cela. D'ailleurs, sur les questions diverses, je crois qu'on nous demandait la possibilité de faire un point sur les dégâts à La Plaine-des-Palmistes. Donc, les services vont pouvoir donner quelques chiffres. Mais en tout cas, malheureusement, il y a eu des maisons détruites entièrement. Je pense même que ces maisons étaient, aussi, garanties anticyclone avec tous les constructeurs et tous les documents nécessaires. Et si c'est de la faute du maire, ce sera de la faute du maire. Ce n'est pas un souci, on a l'habitude d'assumer nos responsabilités.

M. Yannick BOYER : Bonsoir à tous. Moi, je suis dans l'analyse des chiffres et je me dis qu'on arrive dans un essoufflement. Je me suis posé la question de savoir, cette course à l'investissement va-t-elle s'arrêter à un moment donné ou un autre, parce que c'est un modèle qui, effectivement, doit se poursuivre pour maintenir la manne du FCTVA. On a rigolé tout à l'heure, M. le maire, parce que vous êtes tout à fait en phase avec moi. C'est, effectivement, ce qui fait équilibrer les comptes et ce qui fait l'excédent. Donc, on est d'accord. Pour maintenir les excédents, il faut maintenir les investissements, coûte que coûte, puisque le post-covid, bien évidemment, les fonds Covid ont été ce qui a permis et ce qui a permis, avec le soutien de votre DGS, d'aller au bout de ces projets. Effectivement, on ne peut pas remettre en cause le principe d'investissement, sur un territoire. Je parlais juste de la mesure que l'on pose dans la politique d'investissement et dans la projection

qu'on va poser demain. C'est-à-dire qu'on passe d'un fond de compensation de 3 millions 200 pour l'année dernière à un fond de compensation de 1 million 200. Donc, il y a une contraction de 2 millions sur ce budget primitif. Et de l'autre côté, on renforce les subventions d'investissement. On est obligé d'aller chercher de nouveaux projets. Jusqu'à quand ? Il y aura, de toute façon, à un moment donné, une limite. C'est ce qu'on appelle « l'effet entonnoir ». Cet effet entonnoir, on va le sentir à un moment donné ou à un autre, que ce soit 2026, 2027 ou 2028. 70 projets dans votre plan d'investissement jusqu'à 2028. 70 projets. Il y a la dimension qui arrive après cette année, qui est la dimension politique, je suis tout à fait d'accord avec vous. Cependant, à un moment donné, il faudra être conscient qu'on est sur un territoire où il y a 7 000 habitants et que ce modèle-là ne pourra plus être maintenu, c'est une réalité. Je me pose la question des produits de cessions d'immobilisation à 3 350 000, c'est pareil, à un moment donné, pour compenser cet effet entonnoir, restera-t-il du patrimoine à vendre pour cela ?

M. le Maire : Il y aura du patrimoine à vendre puisque ce n'est pas ce patrimoine, dans la lecture que vous avez, dans vos connaissances comptables et je vous en félicite. Mais, on continuera, à La Plaine-des-Palmistes, d'investir le plus longtemps possible puisque ce retour de FCTVA reste toujours dans les investissements. On peut ralentir, et cela restera toujours dans les investissements. En aucun cas cela viendra titiller notre fonctionnement. Mais, notre objectif, c'est quand même d'investir le plus possible tant qu'on aura la porte ouverte des banques jusqu'à aujourd'hui, tant qu'on aura les collectivités et donc, La France, l'Europe, l'État qui financent, on ne tournera pas nos pouces. Tant qu'il y aura à prendre, on prendra. Et s'il faut prendre des risques, on les prendra puisqu'on a besoin de rattraper ce retard sur La Plaine-des-Palmistes, au niveau investissement et au niveau développement, sur notre territoire, y compris l'Est. Je dis toujours que c'est dommage que les communes de l'Est et d'ailleurs d'autres communes aussi sur notre territoire de La Réunion n'ont pas pu profiter un maximum de ce fonds de relance européen, qui aurait pu booster notre île. C'est dommage, c'est arrivé rapidement. On a eu, nous, l'occasion de le faire. Et j'aurais souhaité que La Réunion prenne encore plus d'argent de l'Europe pour cumuler et rattraper le retard qu'on a au niveau de nos infrastructures. Dans tous les cas, j'ai bien compris votre connaissance dans la comptabilité. Mais, cela se fait, le FCTVA équilibrera. Petite parenthèse, je crois qu'on a une affaire aussi là-dedans, comme d'habitude, autant la commune vend ses terrains qui n'ont pas de perspectives pour nous sur les investissements, on achète et on paye, en même temps, les crédits sur les terrains qu'on a achetés avec l'EPFR (Établissement Public Foncier de La Réunion). Il y a une affaire aussi, là-dedans, je crois, sur l'EPFR (Établissement Public Foncier de La Réunion). On achète énormément. Sur le centre-bourg, aujourd'hui, dans notre schéma directeur, j'ai demandé aux services d'avoir l'œil sur toutes les ventes des terrains et des maisons sur le centre-bourg, pour qu'on puisse se développer. Et on en a, je crois que ces derniers temps, on a encore au moins trois ou quatre terrains qu'on a pu acheter pour l'avenir de La Plaine-des-Palmistes. En tout cas, c'est notre façon de voir l'investissement sur La Plaine-des-Palmistes. C'est notre façon de voir le développement de La Plaine. Et demain, s'il y a un autre groupe qui prendra la main parce qu'on n'est pas éternel, il fera ce qu'il y aura à faire ou, peut-être, qu'il va arriver à dire : « c'est super, il n'y a plus rien à faire à La Plaine, toutes les infrastructures sont là ». Passons sur ce débat. On a bien compris qu'on n'arrêtera pas, on continuera à investir, on continuera à vendre des terrains qui n'ont pas d'utilité publique. Et on continuera à acheter des terrains qui nous semblent d'intérêt public. Tous les terrains qui sont vendus actuellement au centre-bourg sur, je crois, 300 mètres à droite, 300 mètres à gauche de la route nationale et surtout, une grosse concentration sur le centre-bourg pour qu'on puisse développer et arriver, à un certain moment, à avoir vraiment un petit centre-ville agréable, dynamique, sur des créations d'emploi puisqu'on n'aura pas le choix, on n'aura pas d'industries à La Plaine-des-Palmistes. On est donc obligé de s'arranger pour faire avancer La Plaine-des-Palmistes.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Moi je veux bien, M. le maire, dans votre vocabulaire, je connais particulièrement comment vous fonctionnez dans ce domaine. Vous voulez sauver le centre-bourg, vous voulez acheter mais vous avez vendu la pharmacie. Ne me dites pas que vous voulez sauver le centre-bourg. Vous avez vendu la pâtisserie.

M. le Maire : Pour faire quoi, M. SAINT-LAMBERT ?

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Je ne sais pas, vous avez vendu. Vous avez vendu, donc ne me dites pas que vous sauvez le centre-bourg à partir de choses que vous achetez. Non. Vous avez vendu de l'espace communal au centre qui vous aurait permis, peut-être, de travailler différemment.

M. le Maire : Si on a vendu, justement, c'est pour voir un développement plus agréable sur le terrain actuellement. Ensuite, M. SAINT-LAMBERT, vendre ou acheter, tant qu'il y aura un développement économique derrière. On a vendu pour un développement plus agréable avec une pharmacie et un centre médical plus harmonieux, plus moderne. Oui. Si aujourd'hui, on achète des terrains pour éviter à des tierces personnes d'acheter, peut-être pour habiter, demain, on a une entreprise qui arrive, qui a un intérêt général, qui a un développement économique, qui va embaucher, oui on va vendre, M. SAINT-LAMBERT. Vous n'avez rien compris au développement. Vous n'avez rien compris à l'investissement. Après, ce n'est pas votre domaine, je vous comprends.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Vous êtes en contradiction.

M. le Maire : Mais non. Si on vend, on vend à une entreprise pour pouvoir créer une structure plus agréable, pour pouvoir embaucher et pour aller sur un développement. Et on vendra encore des terrains où il y a une entreprise qui propose quelque chose d'intéressant, puisqu'on ne peut pas seulement garder que pour la collectivité. La collectivité n'est pas là pour mettre le maximum sur le développement. Les entreprises arrivent, on a des réserves foncières à leur proposer pour un développement économique. On achète, on vend. On achète, on vend. C'est tout. Tout simplement. Mais, il y a des retombées économiques autour. Par contre, on ne vendra pas, demain, un terrain qu'on a pu acheter au centre-bourg, à une tierce personne pour faire une maison. Voilà la stratégie. Mais on vendra à une personne qui va créer une entreprise, qui créera de l'emploi et qui fera partie du développement économique. C'est la vision de ce groupe de travail.

M. Yannick BOYER : Excusez-moi. Mais très rapidement, c'est, effectivement, votre choix politique, faire de l'investissement. Il n'y avait pas beaucoup d'autres choix parce qu'on fonctionne sur les subventions et sur le FCTVA. C'est le modèle qui va se poser. La question que moi je pose, c'est : est-ce qu'on partage cette vision pour La Plaine-des-Palmistes de demain, de cette hyper construction, de cet hyper investissement ? En tout cas, je ne sais pas, ce n'est peut-être pas la vision que j'ai, moi, de ce territoire. Ce n'est peut-être pas la vision que tous les gens de La Plaine ont et tous les gens qui viennent vivre à La Plaine, qui demandent et qui ont besoin de ce caractère de village, village des hauts de La Réunion, que l'on aime, avec le caractère typique où il fait bon vivre. Je ne sais pas. Il y a un juste milieu à trouver. Sauf que, ce que je suis en train de vous dire, le modèle dans lequel vous êtes entré, parce que cela a été un modèle qui est issu de la manne post-covid, le modèle vous fait maintenir une trajectoire d'investissement, de surinvestissement et il y aura une limite à un moment donné.

M. le Maire : Pour le moment, c'est notre vision du développement de La Plaine-des-Palmistes, en tant que palmiplainois et donc, avec toutes les personnes qui sont, aujourd'hui, à La Plaine-des-Palmistes. Je dirais même, heureusement, que tous les palmiplainois n'ont pas la même vision. Cette vision, c'est aujourd'hui. Peut-être que demain, il y aura d'autres palmiplainois et palmiplainoises qui mettront leur vision des choses dans le développement. Après, peut-être que, je ne sais pas, allons dire n'importe quoi, si je demande à une tierce personne qui est à 100 % sur l'agriculture, il pourrait dire : « Non, on ne fait rien, pas de développement économique, rien. On fait seulement de l'agriculture. ». C'est possible. Mais, chacun son choix. Aujourd'hui, c'est notre tour. On a un mix avec cette ruralité. On a un mix, vous avez bien compris, avec le PAT (Projet Alimentaire Territorial), le plan du développement agricole. Et c'est un mix, aussi, avec un développement économique derrière, parce qu'il faut de tout pour créer un village agréable à vivre. Surtout, que nos palmiplainois retrouvent, au minimum, tout ce qui est possible de retrouver : une bonne pharmacie, un cardiologue à portée de main... Enfin, un développement et aujourd'hui, c'est notre choix.

M. Mickaël PAYET : M. le maire, sinon, allons détruire la piscine, n'allons pas avoir d'analyses médicales à La Plaine, allons détruire la bibliothèque. Comme cela, on restera vraiment typique des hauts. On ne se développe pas et on descend à Saint-Benoît tout le temps.

M. le Maire : C'est aussi ce que je disais.

M. Mickaël PAYET : On investit aussi, c'est pour notre avenir, c'est pour nos enfants. Nous ne sommes pas en train de mettre un MacDonald, nous ne sommes pas en train de mettre un KFC. Mais, nous sommes en train de mettre des choses qui sont vraiment bien utiles. Sinon, on retourne au stade et on remet la latêrite comme on courait dessus, avant. Sinon, on remet le petit kiosque devant la mairie, quand on regardait les voitures monter et descendre, comme c'était avant. Après, on fait un petit bal de temps en temps, comme on faisait à la MJC (Maison des Jeunes et de la Culture). Sinon, quand on veut voir un concert ou quand on veut faire un concert, on attend le Sakifo. On va voir un concert au Sakifo. On n'agrandit pas l'ECGA (Espace Culturel Guy Agénor) non plus, parce que sinon... Les gens de La Plaine n'ont pas le droit à tout cela. *(Intervention traduite en français)*

Mme Sophie ARZAL : Juste avant, M. le maire, je crois que le DGS va prendre la parole. Je n'ai pas de question puisque votre vision est très claire. Il n'y a pas à y revenir, vous l'exprimez à chaque Conseil municipal. Il n'y a vraiment pas à y revenir. Tout à l'heure, on a fait la passerelle avec le passé et vous avez rappelé que vous étiez, vous-même, déjà élu dans l'opposition constructive. Vous n'étiez pas dans la majorité mais, dans l'opposition constructive, la dernière fois. Dans vos propos, vous regrettez que d'autres communes, notamment, n'aient pas pu investir autant que le cas de La Plaine. Je pense que c'est, peut-être, le moment, posément, pour réconcilier tout le monde, aussi de souligner que le REACT-UE a permis à La Plaine-des-Palmistes d'avoir ces projets parce que l'ancienne majorité avait aussi fait plus de 70 % des études et ce qui a permis, véritablement, à notre commune de pouvoir ouvrir les dossiers. Cela, c'est important. Effectivement, quand on travaille, l'ancienne majorité avait déjà lancé les études, la manne financière est arrivée par le REACT-UE. Donc, je propose, quand même, qu'on salue ce qui a été fait et vous en avez fait partie parce que vous étiez déjà élu à ce moment-là. La non-réalisation par les autres communes, parce que vous ne pouviez que le regretter, c'est du fait, aussi, qu'il a manqué de projets de la part de ceux qui étaient un peu avant. Et on sait très bien que le REACT-UE avait une durée de vie qui ne permettait pas la reprise totale des études. Et La Plaine a bénéficié de cela, ce qui est une excellente chose qui nous a permis de développer. Voilà, juste refaire la passerelle par rapport au passé et ce qui peut expliquer pourquoi d'autres communes de vos collègues élus maires n'ont pas pu bénéficier autant. D'où l'importance que cette année, pour les années à venir, on travaille aussi à des projets structurants qui permettent, pour les années à venir, d'avoir des études, parce qu'on sait tous que les études prennent, quand même, un peu de temps. Tout simplement.

M. le Maire : Pour notre savoir et votre savoir, Mme ARZAL, effectivement, je salue et je respecte parce que vous savez que j'étais élu sur le mandat d'avant. Mais, juste pour votre savoir, quand vous dites que 70 % des études étaient faites, c'est totalement faux. On a tout commencé au trait de crayon, à zéro. Et je répète pour que cela soit enregistré, on n'a pris aucun projet finalisé ou prévu subventionné. Il y avait des idées et je me rappelle même, et cela, les services peuvent aller contrôler, dans les premiers temps, quand on est arrivé, M. Jean-Marie ARMAND était là, quand on a sorti le projet piscine, j'ai posé la question « Où est le projet piscine ? ». J'étais peut-être un petit peu mal élevé et je m'en excuse, M. Jean-Marie ARMAND, et effectivement, il y avait un dessin, que nous-mêmes, on avait voté sur le projet. Mais, on était obligé de tout recommencer. Les projets n'étaient pas avancés. Il n'y avait pas de financement prévu. On a tout recommencé. Les projets ont été reficelés par les services. Donc, je félicite parce qu'il y a un travail rapide. Il n'y avait pas de projets déjà bouclés sur la table. Non. Il y avait des idées, des bonnes idées que moi-même, j'ai voté pendant le temps où j'étais élu. Effectivement, on sait comment cela se passe, avec des visions des choses, mais qu'on a corrigées et qui ne correspondaient pas et on a tout recommencé. M. le directeur ou les services, vous pouvez, peut-être, témoigner et dire comment cela s'est passé. J'étais là, j'ai voté ces projets. Mais, il n'y avait pas de dossiers ficelés. C'était juste pour notre connaissance personnelle. Par contre, on a suivi la direction qui était prévue sur le développement de notre territoire. Mais, les services ont bossé. Après, vous savez comment cela se passe, quelquefois, il faut deux ans avant de trouver des trucs. Ensuite, il y a des changements, cela ne correspond plus au bon financement, il faut recommencer les dossiers, etc. Forcément, cela prend du temps. Voilà, c'était juste par connaissance que les services ont beaucoup travaillé pour recommencer, remettre les dossiers à jour, reprendre les bons pourcentages de subvention. Je vais vous le dire, et cela nous a coûté horriblement cher, jusqu'à maintenant, on est en difficulté, on a recommencé et on a amélioré le CTM (Centre Technique Municipal)

qui était à 20 %, à peu près. Je ne sais plus. Jean-Marie, quand on est arrivé, il y avait un avancement de 20 % ? Je ne sais plus

M. Jean-Marie ARMAND : Un petit peu plus.

M. le Maire : Un petit peu plus ? D'accord. On a recommencé. On a eu la centralité du 2^{ème} village qui, effectivement, était là, mais il n'y avait rien de bouclé. Il fallait tout recommencer au niveau du financement. On s'est dit comment on va faire, et tout cela. Il y a eu un travail. Mais, il y a eu une continuité dans les idées. Le seul chantier, c'était le CTM (Centre Technique Municipal), quand on est arrivé, qui était en panne. Mais, il y a eu beaucoup de dossiers à refaire puisque les financements ne correspondaient plus, etc. Donc, c'était aussi un travail supplémentaire pour les services administratifs, qui ont bossé comme des fous pour essayer de rééquilibrer. M. le directeur disait, tout à l'heure, que quelquefois, des subventions d'avances avaient été consommées et on se retrouvait en panne sur ces projets. La centralité du 2^{ème} village, qui était aussi un projet de long terme depuis l'autre collectivité, c'est la même chose. On a, nous, mis les premiers dossiers et les premiers coups de pelle. Il y a eu des corrections qui ont été faites, on a réadapté. On était là, on est dans la continuité. Mais, je ne peux pas accepter que vous disiez qu'il y avait 70 % de notre investissement d'aujourd'hui qui était déjà dans les tiroirs. Ce sont les 70 % qui me gênent légèrement.

Mme Sophie ARZAL : Très bien. Merci pour ces précisions, M. le maire, puisque j'apprends, ce soir, que les projets qu'on a vus apparaître dans le REACT-UE, il n'y avait pas eu d'études de faite par rapport à cela. J'ai quand même suivi quelques Conseils municipaux et dans cette presque même salle, ce n'était pas encore totalement aménagé, il y a eu, quand même, des votes d'études qui ont été réalisés. Après, il est vrai, en 2020, vous devenez maire. Donc, c'est vous qui voyez que, finalement, ce qui a été voté n'existait pas. C'est ce que vous nous dites, là, ce soir, et qui est enregistré. Finalement, je ne peux que voir les 70 % de ce qui est réalisé comme étant des projets qui avaient été portés par l'ancienne majorité, que vous nous confirmez avoir suivis. Donc, n'ayant pas les informations de ce qui a été réalisé en études ou pas, c'est-à-dire que là, cela vous appartient, la majorité. Je ne retire pas mes 70 % parce que, visuellement, c'est ce qui est. Pour autant, dans les études qui n'existaient pas, on prend acte de votre réponse.

M. Steven BAMBA : Peut-être donner plus d'éléments dans la partie technique et pour alimenter le débat. C'est vrai que cette notion de course à l'investissement, elle interroge, pour rejoindre M. BOYER. Pas tant sur le FCTVA, de toute façon, qui est intégré dans les plans de financement comme quelque chose qui vient équilibrer. Surtout l'opération. Pas forcément le budget en lui-même. Par contre, aujourd'hui, on peut s'inquiéter, à La Plaine, mais aussi les autres collectivités à La Réunion, de la réforme de l'octroi de mer. Un serpent de mer, mais, on a, quand même, le sentiment que, bientôt, cela va aboutir. Aujourd'hui, il y a une part, quand même, de l'octroi de mer qui est assise sur des critères assez obscurs, qu'on ne maîtrise pas, sur le volume d'investissement qui est fait par la commune. Cette année, c'est 600 000 € de plus que touche la commune de La Plaine-des-Palmistes, normalement, grâce aux investissements réalisés en 2022. Donc, normalement, en 2026, il y aura une manne beaucoup plus importante sur l'octroi de mer. Alors, je dis « normalement » parce que c'est en fonction de la part collectée, effectivement, en termes de consommation. Demain, on peut s'inquiéter qu'une plus grande partie de l'octroi de mer soit calculée sur l'investissement, parce que cela voudra dire, vraiment, qu'on sera dans cette course quasiment infinie pour maintenir, finalement, le fonctionnement sur les différents équipements et les différents services. Et ce sera, peut-être, plus difficile de gérer un budget. Concernant la cession d'immobilisation, c'est vrai qu'au-delà de ce que disait M. le maire sur les projets qui amènent une cession, c'est dommage, ce soir, on aurait dû vous présenter, aussi, la convention ORT Petites Villes de Demain qu'on doit signer avec la DEAL et la Cirest, dans le cadre du programme Petites Villes de Demain. Malheureusement, on a eu l'évaluation seulement ce matin, de la part de la DEAL. Donc, on n'a pas pu la réinscrire à l'ordre du jour parce qu'il y avait encore des points de négociations avec la DEAL. Mais, dans ce projet-là, le tableau de plan d'action regroupe les actions de la mairie et vous le découvrirez au prochain Conseil. Je fais un peu de teasing pour vous inciter à revenir la prochaine fois, du coup, pour que vous découvriez que dans ce plan d'action, il y a de l'investissement communal mais, aussi, beaucoup d'investissement privé. Des groupes privés hôteliers qui prévoient d'investir des sommes importantes, 15 millions, 20 millions d'euros. Alors, pas forcément pour ramener de l'hôtellerie, comme on voit à Saint-Gilles ou à Saint-Pierre, l'hôtellerie de

masse. Mais, l'hôtellerie basée sur la notion de repos, parce que, c'est vraiment le modèle qui est défendu. Et on travaille sur le dossier, actuellement, de classement en station de tourisme de La Plaine-des-Palmistes qui sera la continuité logique, peut-être l'année prochaine ou peut-être l'année suivante. On va, en tout cas, essayer de le déposer. Et c'est vraiment la notion de repos qui va être défendue parce que l'idée pour La Plaine-des-Palmistes, c'est de garder ce calme, garder ce cadre de vie. Les investissements doivent être concentrés pour la commune, je pense, déjà, pour améliorer le quotidien des personnes. Et vous le savez, je pense que vous le notez, on a des voiries à traiter, on a des investissements, encore, sur des structures de proximité à faire. Cela, c'est pour le quotidien. Également, faire en sorte que cela amène, aussi, du flux de personnes. C'est pour cela, quand on va, bientôt, lancer les travaux du cœur de ville, l'idée, c'est de fixer, un petit peu, ce point de passage qui est, aujourd'hui, La Plaine-des-Palmistes. Vous le voyez, je pense, le matin, pour ceux qui font le trajet, soit vers Saint-Denis, soit qui arrivent, comme moi, de l'Est ou du Sud. Il y a de plus en plus de monde qui passe par La Plaine-des-Palmistes. Personnellement, j'espère que les initiatives, autant de la commune que celles des porteurs de projets privés, permettront, un peu plus, de fixer ce passage et amèneront, du coup, une valeur ajoutée sur le territoire et créeront de l'emploi.

Mme Sophie ARZAL : Juste une petite question, M. le DGS. L'hôtel 4 étoiles est intégré dans ce projet, ou pas ?

M. Steven BAMBA : Je peux répondre, M. le maire ? Est-ce que c'est en négociation ? Est-ce qu'on peut ?

M. le Maire : Vas-y.

M. Steven BAMBA : Dans les produits de cessions d'immobilisations, il y a une grande partie pour l'extension d'hôtel 4 étoiles. Une partie qui a déjà été cédée pour un premier niveau d'extension. L'objectif, c'est de passer à 40 chambres. Là encore, ce n'est pas un projet uniquement avec le porteur de projet parce qu'il y a le Parc National, aussi, qui sera concerné, et le Département parce qu'on est toujours sur ce projet de jonction entre la maison du Parc National et le cœur de ville. Mme FONTAINE aura, certainement, l'occasion d'en parler dans de prochains Conseils municipaux parce que les études avancent. Mais, l'idée, c'est d'être sur un développement harmonieux et favoriser plutôt la quiétude et le repos, autour de tous ces nouveaux aménagements.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés, 2 contres (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE) et 6 abstentions (Frédéric AZOR, Joseph Luçay CHEVALIER, Erick BOYER, Sophie ARZAL, Yannick BOYER, Sylvie LEGER),

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VOTE les crédits budgétaires inscrits au budget primitif du budget principal, au chapitre, pour l'année 2025,
- AUTORISE le Maire à réaliser des virements de crédits dans les conditions prévus par le règlement budgétaire et financier, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section du budget voté,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 15-100425

Budget Annexe du lotissement de la Petite Plaine – Approbation du Budget Primitif 2025

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VOTE le projet du budget annexe du Lotissement de la Petite Plaine 2025 présenté ci-dessus par chapitre,
- AUTORISE le Maire à réaliser des virements de crédits dans les conditions prévus par le règlement budgétaire et financier, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section du budget voté, AUTORISE le maire, ou en son absence l'élu délégué, à signer tous les documents y afférents.

--ooOoo---
Affaire 16-100425
Budget Annexe des Pompes Funèbres – Approbation du Budget Primitif 2025

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés, 2 contres (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE) et 1 abstention (Frédéric AZOR),

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VOTE le projet du budget annexe des Pompes Funèbres 2025 présenté ci-dessus au niveau du chapitre
- AUTORISE le Maire à réaliser des virements de crédits dans les conditions prévus par le règlement budgétaire et financier, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section du budget voté,
- AUTORISE le maire ou en son absence l' élu délégué à signer tous les documents y afférents.

--ooOoo---
Affaire 17-100425
Subventions aux associations non Conventionnées et aux établissements publics administratifs -Attribution pour l'exercice 2025

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés, 1 abstention (Joseph Luçay CHEVALIER) et M. le maire, Joan DORO, Jean-Claude DAMOUR, Sonia ALBUFFY, Alain RIVIERE, Mickaël PAYET, Sandra GRONDIN, Sophie ARZAL ne prenant pas part au vote,

- INVITE les membres du conseil ayant un intérêt direct ou indirect dans cette affaire à ne pas prendre part au vote
- APPROUVE les termes du présent rapport,
- APPROUVE la liste des bénéficiaires de subventions à verser aux établissements publics et aux associations,
- APPROUVE l'imputation de ces dépenses au chapitre 65,
- AUTORISE le maire, ou en son absence, l'Elu délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo---
Affaire 18-100425
Subventions aux associations Conventionnées (plus de 23 000.00€) / Attribution pour l'exercice 2025

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés et 1 abstention (Joseph Luçay CHEVALIER) et Joan DORO ne prenant pas part au vote,

- INVITE les membres du conseil ayant un intérêt direct ou indirect dans cette affaire à ne pas prendre part au vote
- APPROUVE les termes du présent rapport,
- APPROUVE la liste des bénéficiaires de subventions à verser aux associations
- APPROUVE l'imputation de ces dépenses au chapitre 65
- AUTORISE le maire, ou en son absence, l'Elu délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo---
Affaire 19-100425
Régime d'aide en faveur des déplacements des sportifs des associations de la commune de La Plaine des Palmistes pour les compétitions nationales et internationales

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- APPROUVE les termes du présent rapport,
- RENOUELE le dispositif d'aide en faveur des déplacements des sportifs selon les critères précités,
- VALIDE l'enveloppe de 15 000,00 euros pour l'aide au déplacement des associations pour cette année 2025,
- AUTORISE le maire, ou en son absence, l'Elu délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 20-100425

Régime d'aide en faveur des déplacements des sportifs des associations de la commune – Déplacements en métropole de l'Association Fight Club des Calumets

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- INVITE les membres de l'assemblée ayant un intérêt direct ou indirect à cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE l'attribution d'une subvention de 1 600 euros à l'association AFCC,
- AUTORISE le maire, ou en son absence, l'Elu délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 21-100425

Projet Alimentaire Territorial de La Plaine des Palmistes - Validation du plan d'action

Observations :

M. Mickaël PAYET : Ah, c'est moi qui gère le PAT (Projet Alimentaire Territorial), M. le maire ? Je ne suis que conseiller.

M. le Maire : Oui mais, vous suivez un petit peu le dossier.

M. Mickaël PAYET : Ah. J'entends souvent que les conseillers n'avaient pas grand-chose. Mais bon. On porte des projets, du début jusqu'à la fin, comme vous le savez, messieurs-dames, pour être plus sérieux. Pour le PAT (Projet Alimentaire Territorial), on a été lauréat. Cela a été quelque chose de mis sur la table par le gouvernement. Du coup, il y aura le niveau 1, le niveau 2 et le niveau 3. Et là, on est à la phase du niveau 2. Comme vous le savez, c'est quelque chose qui se construit, d'abord administrativement, pour ensuite, pouvoir arriver, demain matin, à dire que « Ok, le PAT, qu'est-ce qu'il y aura là-dedans ? ». C'est quelque chose qui pourra contribuer à l'autonomie alimentaire de La Plaine-des-Palmistes. Moi, je jette la pierre, depuis les anciennes mandatures, je dis bien depuis M. Marcel BOISSIER, l'agriculture à La Plaine-des-Palmistes a été totalement oubliée. Si vous voulez, je peux vous donner quelques petits exemples. Mais, bref, c'est comme cela. Aujourd'hui, j'aimerais, aussi, remercier M. ARMAND et Eddie RICHARD, plus principalement, pour ce suivi millimétré de ce dossier qui va, quand même, plus loin pour la PAT. Comme vous l'avez vu là-dedans, cela regroupe tout : la loi Egalim, les projets alimentaires, « Comment manger demain matin ? », « Comment fournir ? », « Où fournir ? », « Qui fournir ? ». Aujourd'hui, si on revient sur la cantine scolaire, messieurs-dames, il y a zéro aliment de la cantine scolaire qui vient de La Plaine-des-Palmistes, que ce soit en viandes ou en légumes. Mais, le projet du PAT, demain matin, c'est de dire qu'on va arriver à un certain pourcentage, 50, 60, 70%, on va monter crescendo. Mais, ce seront des produits alimentaires qui viendront directement de notre

unité de production. Pour vous dire, on n'a pas attendu le PAT pour mettre l'agriculture en place sur La Plaine-des-Palmistes. Non. Au contraire, quand ils sont arrivés, ils nous ont dit « ok, il y aura cela, il y aura cela, il faudra faire cela pour le niveau 2 ». On a déjà dit « Ok, nous, on a déjà fait cela, on a déjà fait cela, on a déjà fait cela ». Ce qui est un peu malheureux aussi, là-dedans, c'est que, sur les 24 communes de La Réunion, il n'y a pas tout le monde qui a adhéré au PAT. Et vous le savez très bien, aujourd'hui, que les enfants à l'école croient que les pâtes poussent sur un arbre. Les enfants à l'école ont une éducation alimentaire, ils croient que le poisson est carré. Dans le PAT, ce sera de l'instruction pour apprendre ou réapprendre aux enfants, même certains parents, l'alimentation, qui est prévue, comme vous le voyez sur la loi Egalim, avec le grammage et tout. On s'est installé, aussi, dans une société de malbouffe. Le gamin, aujourd'hui, il va voir une petite mite dans le riz, il va dire cela à ses parents, tout de suite sur les réseaux Facebook ou d'autres réseaux « Maman, il y avait des petites bêtes dans le repas, aujourd'hui ». Messieurs-dames, moi, j'aimerais bien, dans cette assemblée, que ceux qui n'ont jamais fait cuire un peu de riz ou un peu de pâtes, qui n'avaient pas une mite dedans, de toute leur vie, lèvent leur main, s'il y en a.

M. Jean-Yves FAUSTIN : peut être ils ne mangent pas de riz.

M. Mickaël PAYET : Voilà, peut-être que vous ne mangez pas de riz. Mais, pour les aspects techniques, le PAT sera regroupé avec tous les autres projets pour La Plaine-des-Palmistes, avec la charte agricole qu'on a mise en place et tous les investissements futurs agricoles qui seront nécessaires pour La Plaine-des-Palmistes, pour que demain matin, nos enfants retrouvent une certaine valeur et un certain patrimoine culturel qui étaient perdus. Je citerai un chanteur qui a dit un jour : « demoune dans les bas i veu pu mange patate, laisse la moukate la pou bann demoune i habite Mafate ». Nous, nous sommes comme les gens qui habitent à Mafate. On aimerait bien manger nos patates, nos songes et nos brèdes. Donc, c'est cela qu'on vous propose. Demain matin, est-ce qu'on va y arriver ? Bien sûr, sur tous ces projets, s'il y a un REACT-UE à 1 million d'euros. Bien sûr, sur tous ces projets, s'il y a un REACT-UE à 1 million d'euros et qu'on ne doit payer que 10 % dessus, on va aller le chercher. Et s'il manque 1 million d'euros pour reconstruire les serres agricoles, on va aller chercher 1 million d'euros partout pour les reconstruire. Après un cyclone comme celui-ci, quand on voit ce que le gouvernement a mis sur la table, 15 millions d'euros, heureusement que le Département n'a pas baissé les bras et il a mis aussi 15 millions d'euros. Mais, je vous assure que tous les dégâts agricoles qu'il y a eu sur La Plaine, si on me donne les 15 millions d'euros, je commence depuis la rue Degoutho en bas, j'arrive devant la mairie, je n'ai plus rien dans la poche parce qu'il n'y a pas que les serres agricoles qui ont été touchées, M. SAINT-LAMBERT. Sur La Plaine-des-Palmistes, comme on l'a dit, tout à l'heure, il y a beaucoup d'agriculteurs qui se posent la question : « Est-ce qu'on continue ? ». Sur nos serres agricoles, là-haut, on avait, quand même, une ou deux personnes qui étaient très jeunes, qui bénéficiaient de la DJA (Dotation Jeunes Agriculteurs), pour les moins de 40 ans. Pour vous dire aussi, quand j'ai lancé mon propos, que l'agriculture a été oubliée à La Plaine, bien sûr, parce qu'aujourd'hui, on n'avait pas que ce projet des serres agricoles. Mais, sur tous nos terrains communaux, on a retiré des gens qui avaient 5 hectares pour un bœuf, qui ont été baillés pendant des années et des années. Il n'y avait pas un cas comme cela, il n'y avait pas deux cas comme cela, il n'y avait pas trois cas comme cela. Il y en avait plusieurs. Aujourd'hui, tous les terrains communaux que nous baillons à La Plaine, ce sont à des agriculteurs qui ont un sérieux projet derrière et que demain matin, ce sont eux l'avenir pour nourrir nos enfants. Voilà tout ce que j'avais à vous dire. Voilà un peu, en quoi consiste le PAT (Projet Alimentaire Territorial). C'est juste un projet en adéquation avec notre projet qu'on avait pour l'agriculture de La Plaine, qui a repris un élan, quand même, considérable. C'était dur de réunir autant d'agriculteurs à La Plaine comme on l'a fait, parce que la seule chose qu'à un moment on a continué, c'était l'or rouge. Heureusement qu'il y avait quand même des irréductibles, une poignée qui a compris, Mme LEGER est là, ils ont créé un GIEE (Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental). Sinon, à La Plaine ou pas, les agriculteurs se sont sentis tellement délaissés. C'est dur. J'ai un petit message à vous faire passer, parce que demain matin, avec tout ce qui se trame avec les décideurs mondiaux, avec l'économie qui est en train de passer, il faut qu'on retourne à la terre. Que ce soit chez vous, chez nous, partout. Aussi, messieurs-dames, par malchance ou par chance, demain matin, si on est encore là, ou si on n'est plus là en 2026, ceux qui seront là, je vous demande vraiment de ne pas casser cette dynamique agricole qu'on a réussi à remettre en place, parce que si on casse cela, pour remettre le pied à l'étrier, ce sera foutu. Chacun va aller de son côté et vous allez continuer à manger des petits pois en sachet, du poisson en boîte, et ainsi de suite. Voilà, messieurs-dames. *(Intervention traduite en français)*

Mme Joëlle DELATRE : Merci beaucoup. Le Projet Alimentaire Territorial est un chantier. Les défis sont à relever. Est-ce qu'il serait possible de savoir quels sont les professionnels dans le domaine agricole ? Les éleveurs, les agriculteurs. Quelles sont les personnes qui se sont investies dans cette aventure formidable ?

M. Mickaël PAYET : Je laisserai le soin à M. ARMAND de vous répondre vu que le contact avec tous ces gens, sur le terrain, c'était vraiment lui. Il était vraiment proche de ces gens-là. C'est lui qui a suivi le dossier. Comme je vous l'ai dit, c'est un suivi millimétré de sa part et je le félicite.

Mme Joëlle DELATRE : Merci. Je voulais juste préciser que la loi Egalim a toute sa place dans ce projet et que les enfants de nos écoles, de notre collège puissent avoir dans leurs assiettes des produits issus de ces agriculteurs, de ces éleveurs, et non plus manger de la viande dont les animaux ont été abattus, je l'ai déjà dit, en Roumanie, plumés en Bulgarie, mis en sachet dans un autre pays. On parle du Mercosur, on doit, soi-disant, trouver un accord. Mais, il est déjà là. Donc, ce projet, il est formidable. Mais, est-ce que les palmyrains se sentent vraiment concernés par cette belle aventure ? C'est une aventure pour la santé, pour le bien-être de nos enfants afin qu'ils deviennent des acteurs et non pas des consommateurs. Afin qu'ils puissent avoir un esprit critique et non pas, je vais dire un vilain mot, avaler tout ce qu'ils trouvent. Donc, vos explications seront les bienvenues. Merci.

M. Eddie RICHARD : Bonsoir tout le monde, Eddie RICHARD, animateur du PAT et en charge, également, de la mise en œuvre du programme d'action de la charte agricole. Pour rappel, le programme alimentaire territorial de la commune a été labellisé en 2022, le 07 juin 2022, pour une durée de trois ans. Donc, on arrive au bout, cette année. Comme on souhaite continuer de bénéficier du soutien de l'État, on fait une demande de reconnaissance pour un niveau 2. Ce niveau 2, donc, qui est quand même assez différent du niveau 1, sachant qu'il est plus opérationnel que le premier. Là, nous sommes censés mettre en œuvre tout ce qu'on a pu constater dans ce niveau 1. Quand vous vous interrogez sur le fait que les habitants sont intégrés et plus particulièrement les agriculteurs par rapport à ce qu'on est en train de faire dans le cadre de ce PAT, je préfère vous dire qu'ils sont pleinement associés et pleinement conscients, justement, autant que vous par ailleurs, de la nécessité de travailler sur ce domaine-là. Donc, le programme d'action que l'on vous propose de valider ce soir, c'est justement pour pouvoir parachever notre demande de reconnaissance pour bénéficier du soutien de l'État, pour cinq ans. C'est un programme qui est bâti sur cinq ans, dans le cadre de la stratégie nationale de l'alimentation, de la nutrition et du climat, qui définit les orientations du gouvernement pour une alimentation durable pour tous. C'est la vocation du programme que nous avons à proposer. Donc, ce qu'on vous demande de valider, c'est ce programme. Cela coche toutes les cases dont parlait M. Mickaël PAYET tout à l'heure. On travaille de plus en plus sur la relocalisation de l'agriculture au sein de notre territoire, l'éducation nutritionnelle, la lutte contre le gaspillage alimentaire aussi. Également, on travaille à associer le plus d'acteurs possible du territoire, dans le cadre de ce projet.

Mme Joëlle DELATRE : Est-ce que les chefs d'établissement prennent partis de ce projet ? Est-ce que le PAT est inscrit dans le projet éducatif territorial de notre commune ? Parce qu'éducation, nutrition, santé sont liés. C'est le socle commun qui permet à chaque enfant de s'épanouir.

M. Eddie RICHARD : La mandature actuelle a eu, je pense, une approche assez systémique sur ce sujet. Quand on regarde, en fait, sur le territoire, nous avons le CLS (Contrat Local de Santé) qui, justement, complète un petit peu, même beaucoup d'ailleurs, l'action du PAT. Nous avons, également, le CTG (Contrat Territoriale Global) et la Maison Sport-Santé qui, finalement, s'associent au PAT pour répondre à toutes ces questions auxquelles vous faites allusion. Vous avez également, tout à l'heure, fait allusion au fait qu'il était important que les enfants de La Plaine se nourrissent de ce qui est produit sur le territoire. Donc, dans le cas de ce PAT 1, on a eu à mettre en œuvre une mission d'études qui a été conduite par l'IREN (Institut Régional d'Éducation Nutritionnelle) et qui avait pour objet de faire un état de ce qui était produit sur le territoire et de ce qu'on devait, également, produire afin de permettre, justement, aux enfants de manger frais et de saison, en circuit de proximité, donc, localement.

On s'est attaché à répondre, également, à cette question.

Mme Joëlle DELATRE : Merci.

M. Frédéric AZOR : Dans l'annexe que vous avez fournie, est-ce que c'est bien de cela dont vous parlez lorsque vous dites, sur la deuxième page, en T0, qu'il y a 0 producteur accompagné, cela veut dire qui fournit la restauration collective du territoire. Est-ce que cela concerne les producteurs de La Plaine-des-Palmistes ou tout le territoire Est ou toute La Réunion ?

M. Eddie RICHARD : Aujourd'hui, le prestataire Régat des Îles, malheureusement, ne peut pas se fournir localement. Mais bon.

M. le Maire : Il y a eu plusieurs réunions entre les quelques agriculteurs de La Plaine-des-Palmistes. Mais, ils n'arrivaient pas à fournir au niveau quantité puisqu'à l'école, on n'a pas besoin de dix choux-fleurs. Quand on fait une commande, on a besoin de 100/200. Il n'y avait, dans nos échanges, aucun agriculteur de La Plaine, aucun maraîcher qui pouvait fournir en quantité suffisante le prestataire. D'ailleurs, lui-même, quand il travaille, il travaille aussi sur Saint-Benoît et quelques autres écoles. On est en préparation, il est en attente. Et nos agriculteurs vont commencer à travailler pour pouvoir leur fournir. Il y a même eu une proposition sur ces commandes, de dire : « Écoutez, associez-vous, pour l'instant. C'est-à-dire que trois, quatre, cinq ou six producteurs pourraient faire le même produit pendant deux ou trois mois pour qu'il puisse s'alimenter ». Il ne va pas aller au marché forain pour acheter trois choux-fleurs. Mais effectivement, les agriculteurs ont eu contact. Il y a deux réunions qui ont été faites.

M. Eddie GUICHARD : Une réunion, effectivement, pendant laquelle les discussions qu'on a pu avoir avec le prestataire étaient qu'effectivement, il a formulé ses besoins. Et ce qu'il a pu, également, dire, c'est que si jamais son besoin, je vais dire un chiffre comme cela, serait de l'ordre de dix tonnes et qu'on serait en mesure, uniquement, de fournir 200 kilos, il prendrait les 200 kilos. Donc, nous, on est en train d'avancer aussi, en mettant en place, aussi bien dans le cadre du PAT que dans le cadre du programme d'action de la charte, une association des agriculteurs pour justement, faire, qu'au final, on puisse répondre au mieux par rapport à ces besoins tant au niveau qualitatif que quantitatif, également, sur un point d'achoppement qui a été évoqué, qui était le prix. Tout cela pour dire qu'on est en train d'avancer avec ce prestataire et on espère, très fortement, qu'à terme, on arrivera à ne plus être à zéro. Donc là, on a avancé sur un objectif de 20. Mais, cette prévision, on espère bien être au-delà.

M. Frédéric AZOR : Vous comprenez bien. C'est pour cela que j'ai posé la question en entonnoir. C'est-à-dire que moi, j'aurais aimé entendre, quand même, que sur tout le territoire de La Réunion, il y aurait eu des produits réunionnais, même un faible pourcentage, qui arrivent vers Régat des Îles, vers nos enfants à nous. Et là, je constate, effectivement, c'est un peu alarmant de se dire que zéro produit de La Réunion passe par ce prestataire-là.

M. Eddie RICHARD : Là, ce n'est pas zéro produit de La Réunion, M. AZOR. C'est sur le territoire de La Plaine, exclusivement.

M. Frédéric AZOR : C'est pour cela que je vous ai posé la question, au départ. Votre tableau, est-ce que cela concerne le territoire de La Plaine-des-Palmistes, en approvisionnement, ou La Réunion, ou l'Est ?

M. Eddie RICHARD : C'est le PAT de La Plaine-des-Palmistes.

M. Frédéric AZOR : Bien. Alors, ensuite, lorsque vous mettez des objectifs, je pense que c'est T0, sur votre tableau, c'est cela ?

M. Eddie RICHARD : Oui, c'est bien cela.

M. Frédéric AZOR : L'objectif, c'est combien de temps ? Vous avez mis une temporalité ?

M. Eddie RICHARD : Oui, tout à fait. Le PAT de niveau 2, c'est un PAT qui s'inscrit dans un PAT temps de cinq ans. Donc, l'objectif, c'est cinq ans.

M. Frédéric AZOR : D'accord. Est-ce que vous avez des objectifs intermédiaires ou pas ? En fonction des acteurs qu'on a déjà sur notre territoire, parce qu'on sait très bien qu'il faudra qu'on élargisse sur tout le territoire, pas que sur La Plaine-des-Palmistes.

M. Eddie RICHARD : Nous, on s'est employé à répondre aux exigences de la grille de la SNANC (Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat). Cette grille, en fait, nous propose une trame avec un certain nombre de prérequis et de critères. Et on ne fait, nous, que transcrire, finalement, notre plan dans cette grille qui nous est proposée par la SNANC. Le TO, c'est ce qu'on nous demande, effectivement, d'avoir un état, au départ et ensuite, à l'arrivée. Il n'est pas prévu, dans cette grille, qu'il y ait un chiffrage intermédiaire. Mais bon, bien évidemment, quand on met en œuvre ce genre de projet, on organise un certain nombre de COPIL (Comité de pilotage) pour, justement, arbitrer, un petit peu, la conduite du projet. Donc, il y aura, effectivement, des points qui seront faits à période régulière.

M. Frédéric AZOR : Au-dessus, vous avez des pourcentages qui sont faibles, c'est ce que vous avez dit plus ou moins. Mais, les produits viennent d'où exactement ?

M. Eddie RICHARD : De quels produits vous parlez ?

M. Frédéric AZOR : Juste au-dessus, lorsqu'on a le nombre de producteurs accompagnés, sur le deuxième tableau, sur la deuxième page. Au-dessus, vous avez les taux d'atteinte des obligations Egalim. Cela veut dire que, par exemple, dans le TO, vous avez 4,7 et l'objectif, c'est 35 %. En fait, les produits que vous voyez, qui sont à faible pourcentage, ils proviennent d'où ?

M. Eddie RICHARD : Les produits Egalim, ce sont des produits qui sont, donc, des produits dits « durables ». Donc là, on a des taux avec des abattements qui nous sont donnés par l'État. On nous demande, en fait, d'avoir des pourcentages avec un taux propre DOM qui sont indiqués ici. Donc là, les pourcentages qu'on nous communique, ce sont des pourcentages qui font état de ce qu'on a, aujourd'hui, comme résultat au niveau de notre restauration. On donne, bien évidemment, des objectifs qui correspondent aux attentes d'Egalim. C'est vrai que là, quand vous voyez les chiffres, on peut, quand même, constater qu'ils sont relativement bas. Mais bon, quand on regarde, un petit peu, ce qu'il y a comme chiffre dans d'autres collectivités, on n'est pas si mal loti.

M. Frédéric AZOR : On est à moins de 5 %. Cela veut dire que 95 % des produits... Vous n'avez pas répondu à la question. D'où viennent ces produits ? Les 95 % autres. À la limite, acceptons que la loi Egalim avait fixé des produits de qualité, les 95 %, ils viennent d'où ?

M. le Maire : Je vais répondre, M. RICHARD. Petite parenthèse, M. AZOR, on n'a pas la main pour savoir où ce prestataire achète ses légumes.

M. Frédéric AZOR : Cela ne vous inquiète pas, M. le maire ?

M. le Maire : Non mais, quand vous demandez d'où viennent les 95 %, on n'en sait rien.

M. Frédéric AZOR : Je pense que dans son étude, peut-être, qu'il s'est renseigné pour se dire que si on remplace ces produits-là par d'autres produits...

M. le Maire : Oui mais, ce n'est pas le but du PAT de niveau 2, aujourd'hui. Notre but, c'est d'avoir un maximum de produits de La Plaine-des-Palmistes. À l'heure actuelle, cette entreprise a une obligation de travailler pour la loi avec des produits bio ou semi-bio. Il doit se fournir, sûrement, je n'en sais rien, à La Plaine-des-Cafres,

Tampon... Mais nous, personnellement, on n'a pas la possibilité de vous répondre et on serait très mal placé pour aller demander à cette entreprise « C'est qui votre fournisseur ? ».

M. Frédéric AZOR : M. le maire, je pense qu'il faut le faire. Il faut qu'on sache d'où viennent les produits, quand même. Même si on n'a pas la main. Mais, vous pouvez nous donner cette information.

M. le Maire : Mais, M. AZOR, vous quittez carrément vos droits.

M. Frédéric AZOR : Pas du tout. On est en droit de savoir d'où viennent les produits qu'on mange, M. le maire.

M. le Maire : En fait, tous les prestataires des cantines ont des contrôles réguliers avec l'État. Ce n'est pas nous, ce n'est pas notre métier, on n'est pas le gendarme des entreprises qui ont signé le PAT avec l'État, sur la loi Egalim. On ne peut pas savoir. On n'a aucun droit de leur demander d'où viennent leurs produits, dans ce cadre. Vous quittez le cadre, là.

M. Frédéric AZOR : Non, je ne sors pas du cadre. Je rebondis sur ce qu'a dit Mme DELATRE, juste avant. Elle a dit que l'Union Européenne a autorisé certaines choses que nous, on n'accepte pas parce qu'ils ne répondent pas aux normes, ni aux normes françaises, ni aux normes au plus large. Ils ont signé. Maintenant, est-ce qu'on peut, malgré tout, avoir cette information, même si on ne peut pas agir dessus ? Pour qu'après, lorsqu'on mette en place, nous, les deux usines, apparemment, de transformation, est-ce qu'on répond aux normes qui vont être intégrées ? Comme on en avait parlé, juste avant, est-ce que Régat des Iles s'engage à récupérer ces produits-là, qui arrivent ? Est-ce que les 20 % aussi correspondent à notre production à nous, aux producteurs que nous avons sur le territoire ?

M. Steven BAMBA : Si je peux répondre.

M. le Maire : Je peux répondre, mais bon, c'est assez lourd. Tout a été travaillé pour ce sujet. Régat des Iles ou quelque soit l'industrie qui veut travailler dans le domaine de l'alimentaire et surtout, sur les fruits et les légumes, a l'objectif de pouvoir acheter du 100 % bio Réunion. C'est l'objectif de tout le monde, aujourd'hui. Mais, quand on n'a pas de fournisseurs sur La Réunion, ce n'est pas la commune de La Plaine, ni la commune de Saint-Denis, ou autres, qui vont aller obliger les professionnels d'acheter je ne sais pas où. Pour votre savoir, ces entreprises-là sont aussi subventionnées quand elles achètent des produits bio, locaux. Donc, tant qu'elles pourront le faire, elles le feront parce qu'elles ont une petite dotation à côté. Je prends l'exemple des goyaviers, quand vous arrivez à vendre à la coopérative, vous avez, ensuite, une petite compensation qui s'appelle POSEIDOM (Programme d'Options Spécifiques à l'Éloignement et à l'Insularité des Départements français d'Outre-Mer). Donc, cela va être dans le même cadre. Toutes les entreprises qui travaillent pour les cantines scolaires etc., ont toutes intérêt de produire et d'avoir des subventions parce que, nous-mêmes, je crois, au niveau de la cantine scolaire, on avait des petites subventions quand on arrivait à acheter du bio et donner du bio. Donc, c'est l'objectif même de tout le monde. On a travaillé, il y a eu des réunions de faites, tout le monde est prêt, tout le monde avance. Tous les agriculteurs sont en train de commencer à travailler. Mais, vous n'êtes pas sans savoir que l'agriculture, c'est quelque chose de très difficile. M. PAYET le disait tout à l'heure, il n'y a pas que les serres agricoles qui ont été abîmées. Il y a énormément d'agriculteurs, pratiquement tous les agriculteurs de La Plaine-des-Palmistes ont eu des problèmes. Ils leur restent quelques petits trucs à vendre sur le marché forain. Mais, l'objectif, c'est d'y aller. Le débat peut être long puisqu'à chaque fois, on explique la même chose. L'affaire n° 21, c'est est-ce que vous êtes d'accord pour qu'on continue dans cette version du PAT (Projet Alimentaire Territorial) ? Et on va chercher le niveau 2. On a travaillé sur le niveau 1, on a été lauréat. Il faut passer au Conseil municipal. Est-ce que vous êtes d'accord pour que demain, au-delà de nos enfants, la population palmyrinoise et voire la population réunionnaise arrivent à manger local ? Et sans pesticides, si possible. Voilà le but de cette affaire.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés et Sabine

ICOUFF absente au moment du vote,
Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20250630-DCM01-300625-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025

- VALIDE les termes du présent rapport,
- PROCEDE à la validation du plan d'action du Projet Alimentaire Territoriale de la Commune,
- AUTORISE le Maire ou, en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 22-100425

Elaboration du règlement local de publicité

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés et Sabine IGOUFE absente au moment du vote,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- PRESCRIT l'élaboration de son Règlement Local de Publicité et d'approuver les objectifs ci-dessus,
- FIXE les modalités de la concertation de la façon suivante conformément à l'article L103-3 et L103-4 du code de l'urbanisme :
 1. Un dossier de concertation et un registre mis à disposition en mairie pendant la durée de la concertation afin de recueillir les remarques de la population sur le RLP ;
 2. Une information sur le site Internet de la ville mise à jour pendant la durée de la concertation avec une adresse électronique (mairie@plaine-des-palmistes.fr) mise à disposition pour faire part de remarques ;
 3. Au moins une réunion publique (ou une permanence d'élus) afin d'informer et de recueillir les remarques du public sur le projet de RLP ;
 4. Possibilité pour le public d'envoyer ses observations par courrier en mairie à l'adresse suivante : Commune de La Plaine des Palmistes 230 rue de la République 97431 La Plaine des Palmistes.
- CHARGE M. le Maire de la conduite de la procédure,
- AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à prendre tous les actes nécessaires à la poursuite de l'élaboration du Règlement Local de Publicité,
- INDIQUE que, conformément à l'article L153-11 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée aux autres personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du code de l'urbanisme,
- PRECISE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une publication en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

--ooOoo--

Affaire 23-100425

Déclaration d'intérêt communautaire du site de la Pyramide par la CIREST

Observations :

Mme Sophie ARZAL : Je n'ai pas de question mais une petite remarque. Je vous rejoins sur le fait que cela traîne. Je me tourne vers le DGS, Steven BAMBA, qui était, par ailleurs, DGS dans d'autres services. Ce projet date de 2016. Je crois que les études ont été menées conjointement par l'Office de Tourisme, dont je présidais, et dont vous présidez, M. le maire, actuellement. Effectivement, entre 2016 et la validation qui a été portée par les études, nous sommes en 2025, bientôt, cela fera dix ans, c'est assez regrettable. Notamment, un des enjeux, cela va être le classement pour le territoire, enfin, pour la commune. Donc, c'est hyper important et vigilant, les études qui ont été menées. Parallèlement, c'était un cabinet d'études, c'était la Cirest à l'époque qui l'avait porté. Il a vraiment été très très bien fait. Nous, on votera favorablement pour ce côté d'intérêt général parce que cela ouvre, effectivement, une possibilité de classement en station touristique du territoire avec la porte d'entrée Est. Mais, également après, il faudra décider de la porte d'entrée Sud, notamment. Je crois qu'on est vraiment là-dedans et notre territoire en a besoin.

M. le Maire : Cela a été coupé en plusieurs phases pour avancer. Pour votre connaissance, et notre connaissance, ces études datent de dix ans et cela a été « éliminé », mis à la poubelle, recommencé. Là, on

vient de valider encore des études puisqu'à chaque fois, il y a, aussi, une volonté d'améliorer, de changer la trajectoire. Cela arrive, effectivement, qu'il y ait une vision et ensuite, beaucoup de corrections. On a eu, même, du mal à trouver un bureau d'études qui voulait porter cette affaire. Les services de la Cirest étaient obligés d'aller chercher les bureaux d'études pour les « flatter » pour venir sur cette mission. C'est dommage. Mais après, on arrive à comprendre puisque, vous savez que le REACT-EU a eu beaucoup de chantiers et donc, les entreprises n'étaient pas prêtes à accueillir. Il y a eu ce ralentissement. Mais, pour l'instant, ça y est, le bureau d'études est là. Il y a eu des signatures, il y a eu un plan et la première pierre devrait être posée dans le courant de l'année.

Mme Sophie ARZAL : Les études ont été réalisées ? Enfin, les nouvelles études par votre bureau d'études ont été réalisées ?

M. le Maire : Oui, les études ont été réalisées. Là, on a un plan d'intervention. C'est déjà pas mal.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE la déclaration du site de la Pyramide en tant que site d'intérêt communautaire,
- MANDATE le Maire pour suivre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet,
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette déclaration.

--ooOoo--

Affaire 24-100425

Avenant n°1 à la convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n° 06 23 05, conclue entre la Commune et l'EPF Réunion

Observations :

Mme Sophie ARZAL : Ceux qui siègent à l'EPFR (Établissement Public Foncier de La Réunion) votent, ou pas ?

Mme Sonia ALBUFFY : En fait, c'est moi qui suis à l'EPFR. Quand il s'agit des communes, quand ce sont des affaires qui relèvent de l' élu d'une commune, en fait, on est retiré directement sur le vote, à l'EPFR. Dès qu'il s'agit d'un élu d'une commune et d'une affaire de la commune de l' élu, l' élu ne vote pas. Je voulais juste rectifier. On ne vote pas en tant qu' élu pour sa commune.

M. Steven BAMBA : La question concernait le Conseil municipal aujourd'hui. Et pour aujourd'hui, les élus peuvent participer au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE le projet d'avenant n° 1 à la convention n° 06 23 05,
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention n° 06 23 05 entre la Commune et l'EPFR,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 25-100425

RIFSEEP – Mise à jour

Observations :

Mme Sophie ARZAL : J'ai quelques interrogations puisqu'on n'a pas tous les éléments pour analyser. C'est une présentation qui reste succincte. Mais, je pense que le DGS va nous l'apporter. Je voudrais des éclaircissements concernant la légalité du maintien de l'indemnité spéciale dans le cas du congé longue durée. C'est juste sur l'aspect congé longue durée puisqu'on sait bien qu'aujourd'hui, cela dépend, notamment, d'autres arrêtés. Est-

ce qu'il y a bien la notion d'équité ? Est-ce que vous pouvez nous confirmer si la pratique respecte ce principe de parité de la Fonction Publique Territoriale ? Parce que cela n'apparaît pas dans les documents qui sont présentés. Voilà ce que je voudrais voir, Et en même temps, dans l'absence de la modulation qui peut être perçue comme offrant un régime, potentiellement, plus favorable que celui des agents de l'État, ce qui pourrait contrevenir au principe de parité. Donc, je voulais juste m'assurer que, sur la partie longue maladie, on était dans les clous.

M. Steven BAMBA : Oui, je confirme. Déjà, pour les premiers aspects de ce rapport, c'est une mise à jour du régime indemnitaire pour les adjoints territoriaux du patrimoine parce qu'on s'est rendu compte que c'était un des derniers cadres d'emploi qui n'avaient pas été traités dans les anciennes délibérations. Pour le cas de la Police Municipale, c'est noté dans le projet de délibération. Donc, on a une observation du contrôle de légalité pour préciser l'application de l'indemnité variable qui peut être versée aux policiers municipaux, sur respect de différents critères. Et ces critères-là ont été validés en lien avec M. FAUSTIN. Pour la partie IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) en congé maladie, je confirme, cela respecte bien le principe de parité. Alors, cela n'a pas été mis assez clairement parce qu'on met « Il sera fait application des dispositions applicables aux agents de l'État ». Par parité, c'est vrai qu'on aurait dû le mettre plus clairement là-dessus.

Mme Sophie ARZAL : Oui, c'est cela. Juste de vérifier, parce qu'en termes de parité, c'est une des conditions. Là, tel que je le lis, cela peut être interprété comme étant plus favorable que la contribution de l'État. Donc, ce qui voudrait dire, à ce moment-là, on n'est plus dans la légalité. C'est juste cela. Merci pour les précisions.

M. Frédéric AZOR : Une petite question, peut-être pour M. le DGS. Sur la page 2, est-ce que les critères d'appréciation concernent la partie CIA (Complément Indemnitaire Annuel) ou l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) ?

M. Steven BAMBA : Oui, c'est bien ce qui a été précisé. C'est la part variable. Donc, effectivement, le CIA, même si pour les policiers municipaux, cela ne s'appelle pas comme cela.

M. Frédéric AZOR : C'est ce que je voulais savoir. Il y a eu une petite confusion. Merci.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- COMPLETE la DCM19-121224 par les critères ci-dessus cités ainsi que par la précision faite pour le versement de l'IFSE,
- AUTORISE le Maire ou en son absence l' élu délégué de signer tous documents y afférent.

--ooOoo--

Affaire 26-100425

Tableau des emplois et des effectifs – Création d'emplois et mise à jour

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- CREE lesdits postes et de modifie ainsi le tableau des emplois et des effectifs de la collectivité comme proposé ci-dessus,
- INSCRIT les crédits correspondants au budget,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 27-100425

Avenant à la convention d'objectif et de moyen Ville-CCAS 2025

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- APPROUVE les termes du présent rapport,
- APPROUVE l'avenant à la convention en annexe,
- AUTORISE le Maire ou son représentant de signer tous documents se rapportant à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 28-100425

Rapport d'information – Conclusion d'une convention de crédit-relais dans le cadre de la délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire

Observations : Néant.

Le Conseil municipal prend acte de la présente information.

--ooOoo--

Affaire 29-100425

Mandat spécial pour la participation au Congrès 2024 de l'ACCDOM et au Congrès des Maires 2024 – autorisation de prise en charge des frais de transport engagés

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés et M. le maire, Jean-Yves FAUSTIN ne prenant pas part au vote,

- INVITE les membres du conseil ayant un intérêt direct ou indirect à cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- VALIDE les termes du présent rapport,
- APPROUVE le mandat spécial pour les missions réalisées par le Maire et le 2^e Adjoint en novembre 2024 pour leur participation au Congrès de l'ACCDOM et au Congrès des Maires, selon le détail communiqué,
- APPROUVE la prise en charge des frais de transport aérien afférent,
- AUTORISE le mandatement des factures afférentes émises par la société EUROVOYAGES,
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

--ooOoo--

Questions diverses

M. le Maire : Pour le magazine, vous avez compris, il y a eu des petits retards. Cela va sortir bientôt. On a déjà reçu votre document, M. SAINT-LAMBERT. Il n'y a personne pour me répondre, mais, je pense que cela va être là, dès que possible. La facture d'eau, Sonia ALBUFFY n'est plus là, mais, vous avez bien compris.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Non, on n'a pas compris. Le document n'est pas clair.

M. le Maire : Je comprends que c'est difficile pour vous de comprendre. On fait notre rôle. Le passage en DSP (Délégation de Service Public) sur la Ciresf, puisqu'on n'a plus la main sur l'eau, c'était une obligation. Effectivement, on a voté, il y a deux jours environ à la Ciresf, je ne connais plus la date, ce passage sur du privé. Il y avait une obligation de faire passer la dernière facture puisque, je crois que le passage sera fait le 05 ou le 08 mai dans la main des entreprises. Donc, il y a une dernière facture pour ajuster.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Laquelle ?

M. le Maire : La Cise.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Il faut le dire.

M. le Maire : Il n'y a pas d'importance pour moi de qui fait le job. C'est une dernière facture qui va ajuster. Au niveau de l'augmentation, tout a été bien suivi. Ce que j'ai pu retenir, c'est qu'on aura une petite augmentation de 0,33 centimes ou 0,32 centimes sur les premiers 120 m³, comme d'habitude, par mois. Cela représenterait, à peu près, à l'année, 25 € d'augmentations. Non, pas 25 €, c'est 0,23 centimes multipliés par 12, cela ferait 3 ou 4 €, au moins jusqu'à 2027/2028. Ensuite, il y aura la rediscussion sur ces éléments. On est en train de mettre en place une technique pour le tarif de l'eau agricole, sur le territoire. Cela va sortir bientôt. À chaque fois qu'il y a une commission, on essaie de trouver des solutions pour que les gens consomment moins d'eau. Enfin, qu'il y ait moins de gaspillage parce qu'on a compris qu'à l'heure où on parle, via la station de potabilisation, on est encore au stade de laver la voiture ou laver le petit perron avec de l'eau traitée. Donc, le but, c'est aussi de faire comprendre à la population qu'il faut gaspiller le moins possible. Il y a un travail qui est mis en place pour subventionner les réserves d'eau de pluie. Tout cela est en route. Effectivement, à chaque fois qu'il y a une petite augmentation, c'est vrai qu'on n'est pas content, c'est normal. Mais, à un certain moment, c'est un petit peu obligatoire pour responsabiliser aussi les personnes. Et on est même en train de voir si on pourrait travailler avec le tarif de l'eau agricole, voire un tarif de nuit comme l'électricité puisqu'on a bien compris que le jour, tout le monde utilise l'eau, le soir, il y a une grosse diminution de consommation. Et le constat, c'est qu'on est à 60 % de perte à La Plaine-des-Palmistes. C'est énorme. Il faut voir la possibilité de dire aux agriculteurs, pourquoi pas consommer la nuit, au lieu d'avoir cette perte, parce que l'eau, c'est comme l'électricité, on ne peut pas arrêter et stocker. Les sources envoient, après cela passe dans le traitement. Donc, quand les robinets sont fermés, s'il y a des petits trous dans la tuyauterie, c'est perdu. Donc, le travail est en train de se faire pour voir si les agriculteurs peuvent faire leurs arrosages ou leurs stockages d'eau le soir pour, justement, essayer de récupérer ces 60 % de pertes. On sait très bien qu'aucune collectivité n'a la possibilité de changer tous ses réseaux. Ce n'est pas évident. Voilà ce qu'on pourrait dire sur l'eau. Pour le passage de Garance, Cédric peut nous faire un petit point. Combien de maisons ou de dégâts ? Je n'ai pas tous les chiffres en tête. Il a, sûrement, mieux enregistré que moi tous les dégâts puisqu'il a suivi de près.

M. Cédric LEBON : Bonsoir à tous. Effectivement, La Plaine-des-Palmistes a été, comme vous le savez, durement touchée par Garance. Même si on a été beaucoup moins touché que les communes sur la côte, les communes de l'Est qui sont sur la côte. C'est une stupeur totale pour les services comme pour les administrés, parce qu'on ne s'attendait pas à de tels dégâts. Ce n'était, je le rappelle, qu'un cyclone tropical quand il nous a touché. Ce n'était pas un cyclone tropical intense. Il a été intense que les premières minutes quand il a touché Saint-Benoît, Saint-André et une partie de Saint-Denis, quand il était en cyclone tropical intense. Mais, il a vite perdu en intensité. Donc, ce n'était pas un phénomène remarquable vraiment au sens météorologique. On a, sur La Plaine-des-Palmistes, plus d'une vingtaine de maisons qui ont totalement perdu leur toit, ou partiellement perdu leur toit. Ce n'est, quand même, pas rien pour une petite commune comme la nôtre. Nous avons des maisons totalement détruites, des maisons inhabitables. Donc, le bilan est assez lourd. Au niveau des infrastructures municipales aussi, on a quand même eu pas mal de dégâts : l'ancien service technique, au niveau du gymnase, au niveau de la mairie aussi. Même en phase violette, on a, nous-mêmes, été sinistré, avec le dôme de la mairie qui a été arraché et qui a emporté un moteur de clim en même temps. Donc, cela nous a fortement impacté. Je pense qu'on va prendre du temps à se relever, que ce soit l'administration, les particuliers ou les agriculteurs, comme le disait M. PAYET, qui eux aussi, payent un lourd bilan de ce passage du cyclone. Que dire d'autre sur les impacts du cyclone ? Pour faire vite, en phase violette, on s'est rendu compte que tout l'Est était dans le black-out. On n'avait plus, pendant plusieurs heures, de contact avec la sous-préfecture. On n'avait plus de contact avec les gendarmeries. On n'avait plus de contact avec la préfecture parce que tout le monde était sinistré, en fait. La sous-préfecture, à un certain moment, a dû déménager de son PCO (Poste de Commandement Opérationnel). Voilà, cela a été un peu chaotique, pour un phénomène, certes remarquable, mais pas d'une intensité extrême. C'est cela qu'il faut souligner.

M. Cédric LEBON : C'est impressionnant au niveau des vents, je remarque, mais, il est cyclone tropical. Par exemple, on a eu dans le bassin Océan Indien, il y a quelques jours, un cyclone tropical très intense qui ne nous a pas touché. Là, c'est ce que Météo France appelle le Big One, le fameux Big One. La question est posée aujourd'hui, et on ne le souhaite vraiment pas, qu'un jour La Réunion soit concernée par un tel phénomène où il y a des vents à plus de 315 km/h. La petite station météo qu'on a sur La Plaine-des-Palmistes, qui est à côté du service des sports, à côté de la restauration scolaire, a eu sa girouette qui enregistre la force des vents, qui a décroché à 240 km/h. C'est impressionnant, je le conçois. Pour Météo France, il est impressionnant, mais ce

n'est pas un phénomène extrême. C'est un phénomène puissant mais, pas classé comme extrême. Maintenant, ce sont les mots des spécialistes, ce ne sont pas les miens.

Mme Sophie ARZAL : Merci pour ces explications. Effectivement, c'était un phénomène, je dirais, qui a surpris un peu tout le monde, qui reste, malgré tout, qualifié de très violent pour La Réunion parce que, certes, en termes de volumétrie, il n'était pas très large. Mais, il était hyper compact. Et à partir du moment où on a su qu'il allait taper sur les terres de La Réunion, le fait d'être petit, justement, posait le risque de dégâts. C'est pour cela que, si on analyse, il y a eu des couloirs de vents qui ont été portés. Donc, on pouvait habiter dans le même lotissement, à l'arrière tout partait mais, devant, ce n'était pas le cas puisque le météore était très compact. Mais, je veux dire, à 240 km/h pour La Plaine-des-Palmistes, c'est énorme. En sachant que sur les informations que j'ai, l'enregistrement n'a pas pu aller au-delà, mais je reste persuadé que cela a été bien plus que 240.

M. Cédric LEBON : En fait, Météo France part sur ce constat, tout simplement, parce que le phénomène, comme vous l'avez dit, Mme ARZAL, était petit, compact et il a fortement accéléré à plus de 15 km/h lorsqu'il a touché La Réunion. À la veille de son passage, il était quasiment stationnaire, il a pris du temps pour arriver. En sachant que les cyclones de plus forts impacts, le fameux Big One qu'ils craignent, les nuages qui entourent l'œil peuvent faire plus de 300 km de large. Il prend du temps pour passer parce que plus un phénomène est gros, plus il se déplace lentement et moins il est impacté. Donc, c'est toute la question qui reste posée aujourd'hui. On a eu des administrés qui sont venus nous voir en phase rouge ou en phase de sauvegarde. Et le fait de pouvoir les loger et les nourrir pendant un bon bout de temps, quand même, cela a duré plusieurs jours, c'est une complexité au niveau de la logistique.

Mme Sophie ARZAL : En tout cas, M. le maire, vous avez vraiment très bien fait. J'ai eu l'occasion de voir M. le maire et Joan DORO pendant la période et l'occasion, peut-être, de saluer véritablement le travail qui a été fait, qui a été mené eu égard, justement, à toutes les difficultés. J'ai presque envie de dire, les premiers sinistrés, c'étaient les pompiers de La Plaine parce qu'il y a eu le black-out des réseaux téléphoniques qui a posé, vraiment, des soucis. Il y a eu, également, au niveau du groupe électrogène, à partir du moment où les vents étaient très forts, qui ont fait le black-out donc, deux des informations et des retours qu'on a sur le terrain. Cela a été vraiment très très bien géré, au-delà des conséquences que vous avez, je pense que c'est important de le saluer.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Les dégâts sont là. On paye encore les dégâts, aujourd'hui. Je prends le cas de Bras-Piton, mais pas moi directement, nous sommes encore 25 familles à ne pas avoir de connexion internet.

M. Joan DORO : cela a été signalé.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : C'est juste une remarque. Je rajoute juste un petit point qui intéresse un peu la population. Quel est l'impact sur les champs de goyaviers ? Est-ce qu'il y aura une fête des goyaviers ?

M. le Maire : On a décidé, cette année, en collaboration avec les producteurs de goyaviers, de ne pas faire une grande fête foraine puisque, déjà, on est impacté sur notre espace forain. Dans notre principal poste électrique, on n'a pas le courant voulu et il nous faut beaucoup plus au niveau groupe électrogène qui coûte un bras. On a le parking qui est encore encombré. Et les producteurs de goyaviers nous disaient qu'ils ne vont pas pouvoir fournir. Mais, par contre, on marquera quand même le coup, avec l'accord des producteurs de goyaviers. On fera, sur un week-end, le lancement de l'ouverture de la cueillette des goyaviers à La Plaine-des-Palmistes. On a, aujourd'hui, huit producteurs, je crois, qui pourront fournir et venir sur le marché. Cela se fera sur un week-end. On fera aussi la miss Goyaviers pour pouvoir accompagner sur un week-end. On appellera cela « le marché des goyaviers », ou le lancement. On est en train de travailler plutôt sur du réduit parce que tout le monde le sait, on a été impacté autant financièrement et aussi sur notre territoire. On a aussi une autre problématique, c'est que le chantier du centre-bourg de l'aménagement de la mairie va démarrer. Cela va être assez compliqué. On n'aura pas de goyaviers pour toute La Réunion. Il y aura certaines personnes qui auront la chance de pouvoir venir à La Plaine-des-Palmistes. Mais, sur un fruit un peu réduit, puisqu'on ne sera pas prêt à accueillir autant de monde comme d'habitude. Sur le projet d'hôtel à ciel ouvert, M. SAINT-LAMBERT, je ne sais pas si vous avez compris, mais il reste que le projet d'hôtel à ciel ouvert, c'était que la municipalité a voulu accompagner les acteurs du territoire pour avoir la possibilité d'un développement chez eux et un investissement. L'entreprise qui avait répondu à l'appel à projets, on avait signé, je crois, un an pour qu'il puisse accompagner les futurs investisseurs et les personnes qui voulaient avoir un bungalow dans leur cour, etc. L'entreprise n'a pas été payée

par la commune pour faire ce travail, on n'a pas perdu des sous parce qu'elle travaillait au pourcentage. Il y a eu 450 dossiers pendant cette année, sur cette entreprise. L'entreprise devait accompagner ces personnes au niveau du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), de la banque, permis de construire, enfin, tout ce que vous voulez. 450 demandes, 450 approches. Et au fil du temps, comme pour les achats de terrains, les gens n'étaient pas crédibles ou ils ne pouvaient pas avoir de crédit avec la banque. Ils n'avaient pas les moyens d'attendre, de comprendre qu'il faut, quand même, sur des subventions, amener les fonds. On estime, sur le FEDER, il y avait une prise en charge, je dirais, ou une subvention de 60 % environ. Mais, il faut, quand même, que les personnes qui veulent investir soient crédibles. Je crois qu'on doit faire un dernier point avec cette société pour voir combien de personnes ils ont pu accompagner, combien sont arrivées à terme. Mais très souvent, les personnes qui venaient et qui étaient intéressées n'avaient pas compris qu'il fallait investir. Nous, le modèle qu'on a mis en exposition, c'est un modèle qu'on avait envie de mettre, mais les personnes avaient la possibilité de mettre ce qu'elles veulent. Elles pouvaient mettre un conteneur, et tout cela. Sauf qu'il faut voir au niveau du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) si elles étaient subventionnables, ou pas. Il y a eu beaucoup de demandes. Forcément, aujourd'hui, je pense que, malheureusement, il y a beaucoup de personnes qui n'étaient pas crédibles, solvables. Mais, la volonté était là. C'était un petit peu cela le but recherché, amener les palmyrains à vouloir investir et croire en un projet. Après, tout le monde y croit, comme n'importe qui qui voudrait créer une entreprise. C'est dommage quand ils ne sont pas solvables. Vous pouvez avoir un terrain, mais quand vous arrivez à la banque, quand vous demandez un prêt-relais, encore, puisque en attendant vos subventions et là, la banque vous dit « Non monsieur, le projet est bien mais par contre on ne peut pas vous prêter de l'argent ». C'est très souvent sur cette solvabilité de la personne où il y a eu du blocage.

M. Yannick BOYER : ils n'avaient surtout pas compris que cela se passerait comme ça.

M. le Maire : Voilà. Donc, cela a bloqué à un certain moment.

M. Joan DORO : Juste pour une information, si les questions diverses sont terminées. Le stade a été homologué. Merci encore à Cédric. Le stade est partiellement homologué. Le mot « partiellement », ce n'est pas un morceau du stade, c'est selon les compétitions que le stade peut accueillir.

M. Cédric LEBON : il manque les agrées le saut en hauteur, le lancer de poids, le javelot, le lancer de disque.

M. Joan DORO : Mme ARZAL, vos services et nous avons échangé, il y avait une délibération qui était passée là-dessus, sur un hypothétique lancement d'un chantier pour la reconstruction de la caserne des pompiers qui devrait, normalement, sur un plan pluriannuel, démarrer au 2^{ème} semestre 2025. Je voulais juste savoir si on pouvait faire un petit point.

Mme Sophie ARZAL : 2025, non il ne faut pas rêver...

M. Joan DORO : Non. On nous demandait d'immobiliser des moyens fonciers, notamment municipaux. Donc, si dans les prochaines semaines on pouvait échanger là-dessus.

Mme Sophie ARZAL : Oui, on peut échanger quand vous voulez. D'ailleurs, j'ai quelque chose à vous proposer concernant le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours). Ce sera l'occasion, du coup, d'échanger.

M. Joan DORO : D'accord. Et également, échanger sur le collège.

Mme Sophie ARZAL : Dans 15 jours. Pas la semaine prochaine parce que j'ai des commissions permanentes, etc. Donc, volontiers, dans 15 jours.

M. Joan DORO : Il n'y a pas de souci, parce que nous, cela nous permet de mobiliser le foncier.

Mme Sophie ARZAL : Pas de problème. Pas la semaine prochaine. La semaine d'après. Très bien.

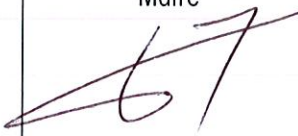
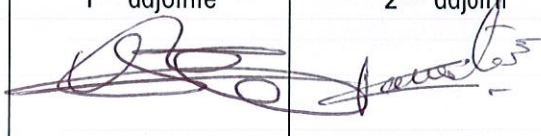
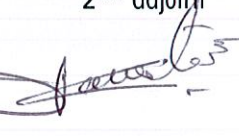
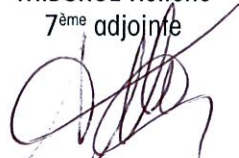
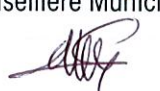
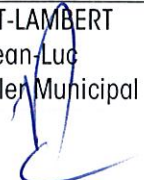
M. le Maire : Une dernière réponse pour M. SAINT-LAMBERT. On est resté, pour une fois. C'est pour le chantier qu'on appelle « chantier Tikit », malheureusement, l'entreprise, qui avait un marché, un gros œuvre, a fait faillite. Ce n'est la faute de personne. Cela a traîné avant de clôturer cette affaire. Maintenant, c'est clôturé. Son marché a été résilié. On relance cette partie du marché et cela va redémarrer. Heureusement qu'on a, aussi, fait sur ce

marché plusieurs étapes : le gros œuvre, la charpente, etc. Cela arrive et malheureusement encore, tous les jours, il y a des entreprises qui ferment. Ce n'est pas une fierté pour nous, quelle que soit l'entreprise, parce que quand on perd des entreprises à La Réunion, c'est assez compliqué. Mais, les marchés sont en train d'être relancés. Je pense que cela va redémarrer rapidement. Les autres personnes qui ont le marché qui suit se disent « Qu'est-ce qu'on fait ? Nous, on a répondu, on a mis dans notre projet de travail, on n'a pas pris d'autres projets pour faire cela. ». Il ne faut pas qu'ils tombent en panne. Donc, effectivement, on est en accélération là-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal du 10 avril 2025 est levée à 21h37.

Secrétaire de séance,



PAYET Johnny Maire 	IGOUE Sabine 1 ^{ère} adjointe 	FAUSTIN Jean Yves 2 ^{ème} adjoint 	MAHALATCHIMY Mylène 3 ^{ème} adjointe
DORO Joan 4 ^{ème} adjoint 	DALLEAU Gina 5 ^{ème} adjointe 	DAMOUR Jean Claude 6 ^{ème} adjoint	THIBURCE Héliette 7 ^{ème} adjointe 
Vacant 8 ^{ème} adjoint	ALBUFFY Sonia Conseillère Municipale 	AZOR Frédéric Conseiller Municipal 	CLAIN Micheline Conseillère Municipale
BOYER Erick Conseiller Municipal 	HOARAU Sabrina Conseillère Municipale	RIVIERE Alain Conseiller Municipal 	GRONDIN Sandra Conseillère Municipale
CHEVALIER Joseph Lucy Conseiller Municipal 	VÉLIA Marie-Lourdes Conseillère Municipale 	PAYET Mickaël Conseiller Municipal 	BAGNY Elisabeth Conseillère Municipale
JUSTINE Victorien Conseiller Municipal	NALEM Marie Emilie Conseillère Municipale	ARZAL Sophie Conseillère Municipale	JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel Conseiller Municipal
MOGALIA Mélissa Conseillère Municipale	BOYER Yannick Conseiller Municipal	LEGER Sylvie Conseillère Municipale	SAINT-LAMBERT Jean-Luc Conseiller Municipal 
DELATRE Joëlle Conseillère Municipale 	VACHER Jean-Yves Conseiller Municipal 		